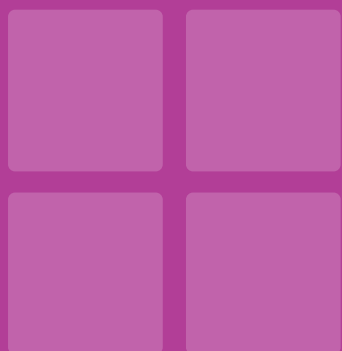




Rapport d'activité 2025

ASLD

Association d'Accueil,
de Soutien et de Lutte
contre les Détresses



Accueillir - Abriter - Accompagner

SOMMAIRE

Rapport Moral	3
1. Histoire, valeurs et gouvernance	4
2. L'Organisation de l'ASLD	7
3. Faits marquants de l'année 2023 et perspectives	10
4. L'Emploi	14
5. La Veille sociale	18
6. Le Logement accompagné	20
7. L'Hébergement généraliste	24
8. Les dispositifs médico sociaux	31
9. Les dispositifs jeunes majeurs et mères isolées	34
10. L'Hébergement des demandeurs d'asile et BPI	43
Glossaire	50

Rapport Moral

L'ASLD, entre adaptation et anticipation...

Entre le rapport d'activité 2025, très complet, qui est à votre disposition et les présentations à suivre, de certains services, sur lesquels nous avons décidé de zoomer, les professionnels de notre association vont une nouvelle fois, nous démontrer la densité de nos actions et malheureusement l'ampleur permanente des besoins.

De ma place, je vais plutôt m'attacher à évoquer, le passé, le présent et l'avenir de la gouvernance de notre association. L'ASLD a eu un développement exponentiel depuis plusieurs années. Une augmentation et une diversité des activités au fil du temps qui a imposé régulièrement des ajustements ou des changements d'organisation de l'association et de ses services, dans un souci d'opérationnalité. **Démontrant une forte réactivité et notre constante capacité d'adaptation.**

Confrontés à un contexte sociétal pour le moins chaotique, entre finances publiques exsangues et tentation de repli sur soi de plus en plus présente, nous sommes percutés par des signaux inquiétants qui peuvent impacter notre « pouvoir d'agir ». Pour préserver ce pouvoir d'agir, qui est essentiel, **nous devons nous projeter, adapter notre politique associative et promouvoir l'anticipation.**

Comme nous l'avons évoqué lors de notre précédente assemblée générale le 12 juin 2025, se projeter, s'était se doter en premier lieu, d'un nouveau projet associatif et d'un plan d'actions pour les années à venir.

De fait, depuis cette date, nous avons collectivement et intensément travaillé pour produire un nouveau projet associatif qui va vous être présenté en seconde partie de cette matinée.

Le travail d'une année où la démarche a été tout aussi importante que le résultat final. **Une démarche qui a rassemblé plus largement que les administrateurs, une démarche qui nous a dynamisé, qui nous a fédéré et à titre personnel qui m'a enthousiasmé.**

Un projet associatif, vous le verrez, qui sans en dévoiler le contenu, repose sur quelques idées fortes :

- Un passé fondateur sur lequel nous pouvons nous appuyer.
- Une vision pour l'avenir.
- Des principes d'actions imprégnés de nos valeurs.
- Une identité associative affirmée.

Ces 12 derniers mois ont passé très vite, d'autant plus qu'ils étaient pour moi, annonceurs de la fin de mon investissement au sein de cette belle association. En effet, après avoir rejoint l'association en 2021 et comme cela était annoncé dès ma prise de fonction en tant que président en 2024, je quitte le navire à l'issue de cette assemblée générale pour voguer vers d'autres aventures.

Tout au long de ces 5 années, j'ai pris un immense plaisir à partager, à débattre et surtout à participer au superbe exercice d'intelligence collective qu'a été la réécriture de notre projet associatif.

Un nouveau projet associatif, pour rassembler et affirmer notre stratégie afin de sécuriser et guider l'ensemble de l'Association sur les années à venir.

Pour conclure, je souhaite adresser mes plus vifs remerciements à l'ensemble des composantes de l'association.

En premier lieu, mes collègues administrateurs et administratrices, qui m'ont accompagné, encouragé et qui ont su supporter avec bienveillance mes exigences, ces deux dernières années.

Je remercie tout particulièrement les professionnels, pour leur inlassable engagement auprès du public et leur gestion au quotidien des multiples services et établissements. Ils sont les principaux artisans, de ce qu'est notre association à ce jour.

Le conseil d'administration est à leurs côtés pour assumer le présent et construire l'association de demain.

**Le Président
Thierry GUIARD**

L'ASLD

Histoire, Valeurs et Gouvernance de l'Association

Histoire de l'Association

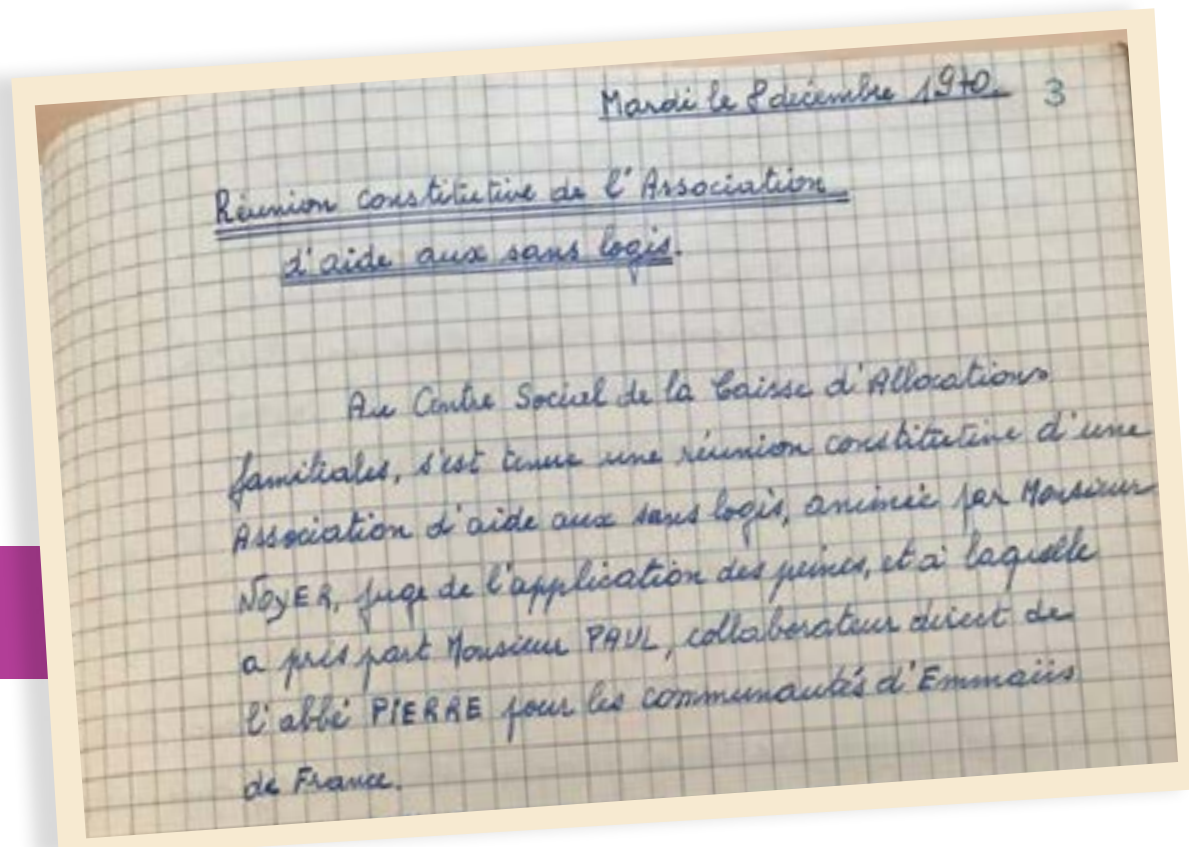
L'Association d'Accueil de Soutien et de Lutte contre les Détreesses (ASLD) a été créée en 2007. Elle est le fruit de la fusion de 2 associations historiques de Blois :

L'Association d'Aide aux Sans Logis (ASL)

Fondée en 1970, l'ASL, avait pour objet de répondre aux besoins de première nécessité des hommes seuls. L'agrément CHRS de 1975 précisait la typologie du public devant être accueilli : « personnes libérées de prison, sortant de cure, vagabonds aptes à un reclassement, personnes contrôlées judiciairement, probationnaires ».

L'ASL, avant la fusion en 2007, avait développé, en plus du CHRS, d'autres activités et notamment l'Abri de nuit pour hommes seuls, le SAUO, la pension de famille de Montigny et un Service d'Accueil pour Demandeurs d'asile et réfugiés ;

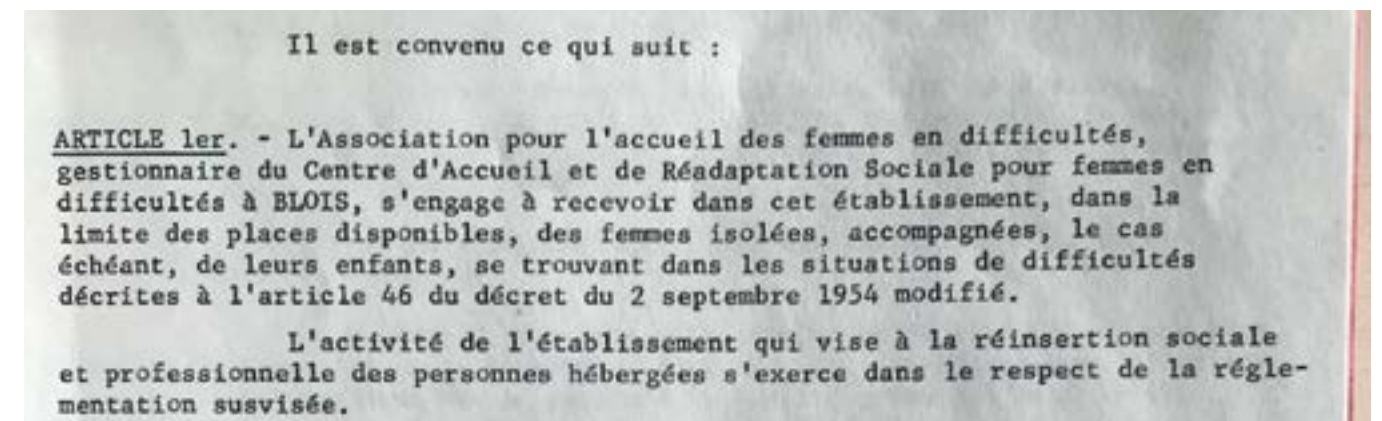
ASL



L'Association pour l'Accueil des Femmes en Difficulté (AFD)

L'Association pour l'Accueil des Femmes en Difficulté (AFD) a été fondée en 1984. Son objet était de mettre en œuvre un dispositif d'hébergement CHRS novateur pour l'époque car non basé sur « l'internat classique » et destiné exclusivement aux femmes en détresse et principalement victimes de violences. La finalité de l'accompagnement, basé sur la relation d'aide, était de conduire la femme à une véritable autonomie. En 1999, l'AFD a créé le chantier d'insertion les Jardins de Cocagne et a transféré l'activité à l'association Bio solidaire en 2004.

AFD



Projet associatif et vie associative

Notre projet associatif vise la promotion et l'autonomie des personnes, considérant que les difficultés rencontrées par la personne accueillie peuvent être surmontées grâce à un accompagnement adapté et basé sur les ressources de la personne. L'objectif de l'Association est l'insertion sociale et professionnelle des personnes accueillies afin de leur permettre de trouver une place dans la société, d'être reconnues pour leurs compétences et non pas pour leurs difficultés. Les valeurs de l'Association se déclinent autour de l'égalité et du respect des droits.

L'égalité

Nous croyons profondément en l'égalité des droits et des devoirs pour tous. C'est la base de notre engagement. Parce que la détresse, la souffrance, la précarité ou le handicap ne définissent jamais une personne, nous œuvrons chaque jour pour défendre cette vision.

Le respect des droits des personnes

Notre association s'engage avec force pour défendre les droits des personnes. Cela passe par la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences, mais aussi par un travail d'équipe, où chacun apporte sa contribution pour faire évoluer les mentalités. Ensemble, nous visons à répondre aux besoins nouveaux qui émergent, pour construire une société plus juste et bienveillante. Grâce aux financements publics (État, Département, ARS, Villes...), l'Association ASLD développe ses services en respectant les règles d'admission et d'orientation fixées par les autorités.

Au cours de l'année 2023, plusieurs administrateurs, désignés par le Conseil d'Administration, s'étaient réunis pour établir un état des lieux du fonctionnement de la gouvernance et définir un projet de nouvelle gouvernance. Ce projet a été adopté lors du Conseil d'Administration du 25/01/2024.

Dans la continuité de ce projet de nouvelle gouvernance, le Conseil d'Administration a décidé d'engager la réécriture de son projet associatif. Pour cela l'Association sera accompagnée par l'URIOPSS afin de structurer et formaliser une vision collective de l'Association et ainsi :

- Clarifier la mission de l'Association ;
- Affirmer et expliquer le sens de l'action de l'Association ;
- Définir et afficher les valeurs associatives par le prisme des activités.

Ce nouveau projet associatif sera soumis au vote de l'Assemblée générale le 18 juin 2026.

La gouvernance et la vie associative

Au 31/12/2025, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :



// Personnes physiques

GUISARD THIERRY
Président

CHEVALLIER Luc
Vice-Président

DUMOULIN Marc
Secrétaire

HEMON Claude
Trésorier

CHOULI Belgacem
LESTRAT Pascal
BARTOLI François
GUILLARD Elisabeth



// Personnes morales

Emmaüs Blois
représentée par Michel BRETON

SOLIHA Loir-et-Cher
représentée par Jean-Luc MALHERBE

UDAF de Loir-et-Cher
représentée par Jean-Marie CHEVE

En 2025, le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois et le Bureau 8 fois.

Les travaux 2025 ont notamment porté sur :

- Le projet associatif
- Les projets immobiliers : site du Prieuré, Maison Montigny et Pension de famille des Cités Unies
- L'audit organisationnel de la ligne managériale
- Le transfert d'activité du SIAO
- Le CPOM
- La pérennisation du Lieu de vie La Garenne
- L'extension des LHSS
- Le recrutement d'un nouveau directeur général

02

L'organisation de l'ASLD

En 2024, un projet de nouvelle organisation avait été mis en œuvre. Après 18 mois d'expérience, un état des lieux a été fait, au cours de l'année 2025, avec l'ensemble des cadres hiérarchiques de l'association.

Après un temps de diagnostic, accompagné par le cabinet ENERGIA, entre avril et juillet 2025, un temps de restitution en septembre et des temps de travail menés en septembre / octobre, des pistes de réorganisation ont émergé.

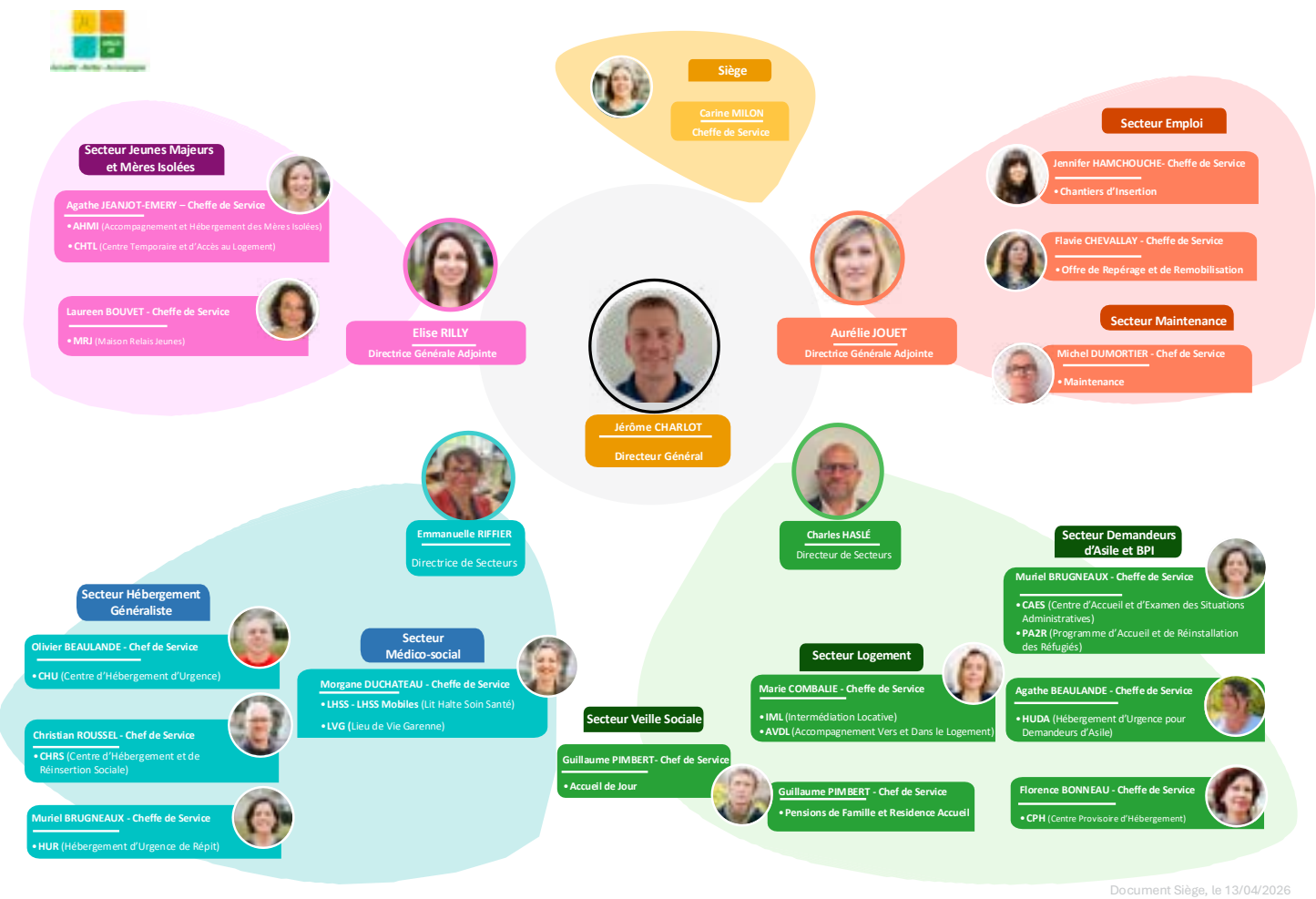
Parmi les différentes pistes envisagées, voici celles qui ont été retenues :

- Refonte de l'organigramme en limitant les strates hiérarchiques
- Redéfinition et formalisation des responsabilités et des délégations
- Fluidifier et adapter les procédures aux besoins du terrain
- Redéfinir les espaces de concertation, d'information, de co-construction et de décision
- Communiquer autour des projets stratégiques et travailler ensemble
- Renforcer les fonctions support

De nouvelles missions transversales ont été attribuées aux 2 Directrices générales adjointes autour des ressources humaines et de la démarche qualité.

L'année écoulée a également été marquée par le départ de la Directrice générale, Sandrine FONTAINE, qui a accompagné l'ASLD durant près de dix années. Au cours de cette période, elle a su porter avec engagement et détermination le développement de nos activités, contribuant activement à structurer et renforcer l'action de l'association. Son investissement constant a permis d'accroître le rayonnement de l'ASLD sur le territoire et de consolider ses partenariats. Nous tenons à saluer la qualité de son parcours et à la remercier pour son implication au service du projet associatif.





La répartition des effectifs par corps de métier est la suivante :

La répartition des effectifs par corps de métier est la suivante :	Hommes		Femmes		TOTAL	%
	Nb	%	Nb	%		
Direction / Chefs de service	7	35 %	13	65 %	20	13 %
Éducatif	14	18 %	62	82 %	76	47 %
Administratif / comptabilité	2	15 %	11	85 %	13	8 %
Médical	0	0	6	100 %	6	4 %
Services Généraux (maintenance, surveillance de nuit)	8	100 %	0	0	8	5 %
Agents Polyvalents en insertion	16	45 %	20	55 %	36	23 %
TOTAL (nombre de salariés)	47	30 %	112	70 %	159	100 %

Les effectifs de l'ASLD sont majoritairement féminins, ce qui correspond aux observations du secteur social et médico-social.

L'index égalité professionnelle de l'ASLD est en augmentation et il est de 80/100 pour l'année 2025. La répartition par âge des salariés de l'ASLD est relativement homogène.

Présentation des effectifs

Au 31/12/2025, l'Association compte 159 salariés, représentant 145.86 ETP.

Au 31/12	Nombre de salariés	Nombre d'ETP
2025	159	145,86
2024	152	140
2023	160	145
2022	166	147
2021	130	122
2020	125	115
2019	111	96
2018	76	67

	2024		2025	
	Nombre de salariés	%	Nombre de salariés	%
Moins de 26 ans	18	12 %	26	16,5 %
26 à 35 ans	43	28 %	42	26 %
36 à 45 ans	37	24 %	42	23 %
46 à 55 ans	42	28 %	36	23 %
56 à 60 ans	12	8 %	11	7 %
61 à 65 ans	0	0,0 %	2	1,5 %
Total	160	100 %	159	100 %

Enfin, au cours de l'année 2025, les différents établissements et services de l'ASLD ont accueilli et accompagné 2 apprenties et 13 stagiaires préparant des diplômes dans le domaine social, médico-social ou dans les fonctions support..

Les faits marquants de l'année 2025 et perspectives

Synthèse de l'activité 2025

2235 personnes ont bénéficié des services de l'ASLD en 2025.

	2024		2025	
	Nombre de ménages	Nombre de personnes	Nombre de ménages	Nombre de personnes
ADJ	166	168	298	298
CHU	159	263	123	252
CHRS	107	175	116	165
HU FVV	5	6	5	7
ALT FVV	9	19	16	22
LHSS	46	46	27	27
LHSS Mobiles			23	23
LVG	9	9	9	9
CHTL Hébergement	12	37	7	19
CHTL sous-location	8	28	4	14
MRJ	28	28	23	23
AHMI	81	240	29	84
IML	132	206	54	174
AVDL	57	72	54	78
PF	48	48	43	43
O2R			70	70
CHANTIERS	62	62	71	71
CAES/PA2R	442	553	407	543
HUDA	148	278	130	227
CPH JEUNES	51	51	51	51
CPH SOUS LOCATION	14	53	16	49
	1584	2342	1576	2249

Entre 2024 et 2025, le nombre de personnes accompagnées diminue légèrement, mais en nombre de ménages, le nombre reste stable.

Parmi ces 2 249 personnes :

- **1 406** personnes ont été hébergées et accompagnées dans l'année (hors Hôtel) contre 1677 en 2024, 1535 en 2023 et 1454 en 2022
- **381** personnes ont été logées et accompagnées contre 363 en 2024, 346 en 2023 et 258 en 2022
- **462** personnes ont été accueillies et/ou accompagnés sans mise à disposition d'un hébergement ou d'un logement contre 302 en 2024, 1231 en 2023, 949 en 2022 et 591 personnes en 2021

Les faits marquants de la vie associative en 2025

► L'Assemblée Générale

- **12/06/2025** L'Assemblée Générale annuelle. L'Assemblée Générale 2025 a notamment été marquée par l'élection de 2 nouveaux administrateurs : Elisabeth GAILLARD et François BARTOLI. A l'issue de l'Assemblée Générale, les membres du Conseil d'administration se sont réunis et ont élu les membres du Bureau.



L'Activité 2024 a été mise en lumière, notamment :

- Le CHRS qui a connu la mise en œuvre opérationnelle de la Fusion du CHRS Le Prieuré et du CHRS Astrolable, avec une fusion des équipes et un déménagement des bureaux
- Les LHSS avec l'ouverture des LHSS Mobiles et la mise en œuvre de l'extension de 3 à 6 places
- Le CHU qui a déménagé au début de l'été, sur le site du Pré Rocheron



► Le Défi Interentreprises

L'ASLD était représentée cette année par 7 équipes et donc 28 salariés. Des personnes accompagnées, un administrateur et des salariés étaient présents pour encourager les sportifs. Les salariés et le Président de l'ASLD se sont surpassés dans la bonne humeur qui nous caractérise et qui fait l'ADN de notre belle Association.



Une fois de plus, ce moment de lien et de cohésion a été très apprécié, et s'est poursuivi à l'occasion de la soirée organisée à la salle du Jeu de Paume, à Blois.





► Convention « bons taxi »

► 25/11/2025 Signature de la Convention « bons taxi »

Le 25 novembre 2025, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le Président, Thierry GUIARD, a signé une Convention relative à la mise en place de « bons taxi » destinés à assurer le transport de femmes victimes de violences, entre leur domicile et le commissariat, un lieu d'hébergement ou vers l'unité médico-judiciaire.

Cette convention a été co-signée par Monsieur le préfet, la Police Nationale, la Gendarmerie, l'association des taxis de Loir-et-Cher et le Centre Hospitalier de Blois.

► Démarche de réécriture du Projet Associatif

La réécriture du projet associatif a constitué un temps fort de l'année, marquant une dynamique collective exigeante et structurante. Plusieurs réunions de travail ont réuni administrateurs, direction générale et direction générale adjointe autour d'un objectif commun : redéfinir avec clarté et ambition les valeurs, la raison d'être, les missions et les orientations stratégiques de l'association.

Ce travail a été nourri par des temps de partage élargis, notamment lors de la phase de diagnostic, associant les représentants du personnel, l'équipe de direction ainsi que plusieurs partenaires. Ces contributions ont permis d'ancrer le projet dans la réalité des pratiques, des besoins et des enjeux du territoire.

Ce processus participatif renforce la cohérence de l'action associative et affirme une vision partagée, au service des personnes accompagnées et des professionnels.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'URIOPSS, l'ASLD a été accompagnée par Madame Anne POSTIC tout au long de cette démarche.



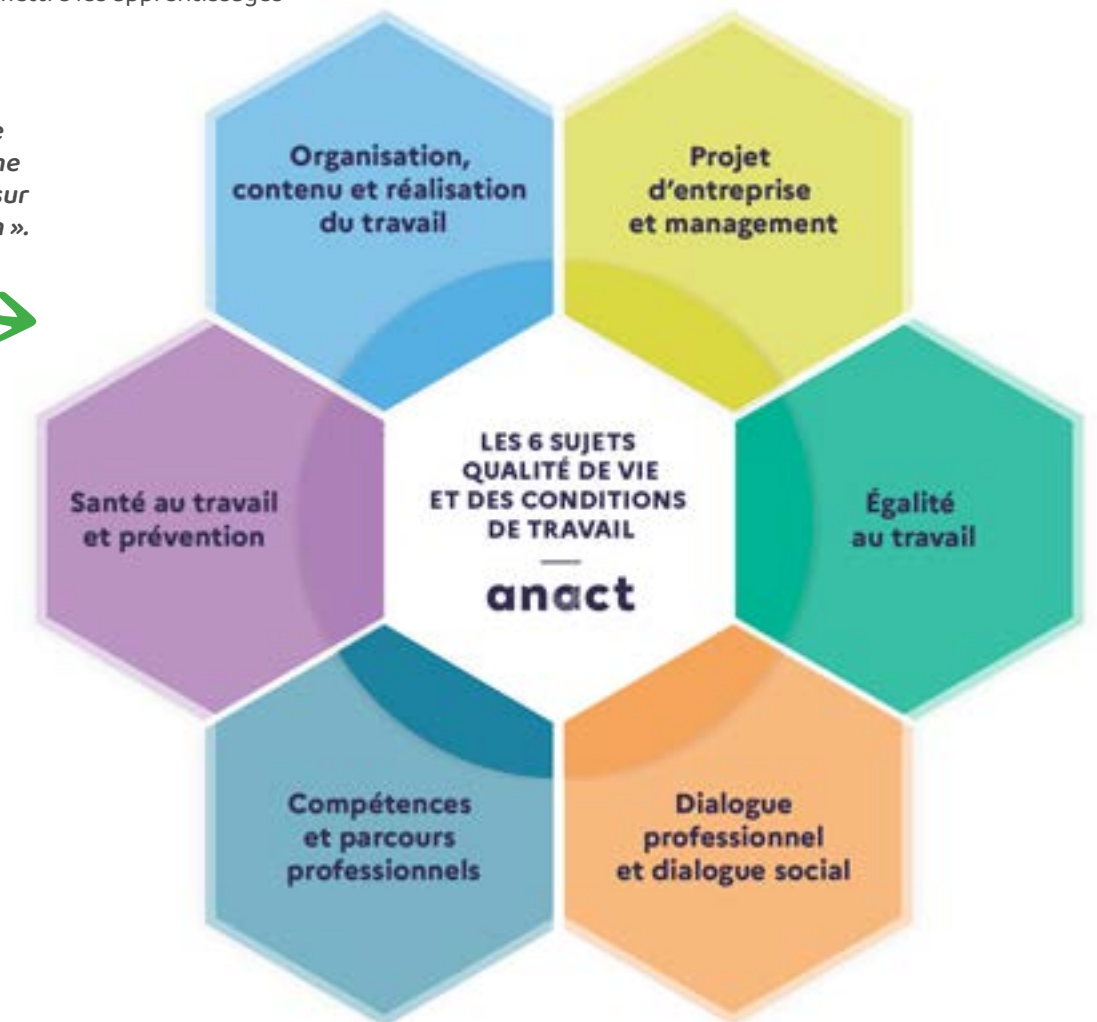
► Développement d'une démarche QVCT

Une action a été engagée au cours de l'année 2025, dans le cadre d'un accompagnement de l'ARACT Centre.

Cette démarche, toujours en cours en 2026, s'articule en 4 étapes :

- Cadrer : définir le cadre et le processus
 - Partager ses préoccupations
- Diagnostiquer : identifier les chantiers QVCT
 - Partager l'état des lieux
- Expérimenter : ancrer la QVCT dans l'opérationnel, les projets, le fonctionnement
 - Tester, évaluer et ajuster
- Pérenniser : transmettre les apprentissages
 - Diffuser

Pour amorcer cette dynamique, le thème retenu s'est porté sur la « communication ».



► Les projets immobiliers



En janvier 2025, l'association a fait l'acquisition des locaux jusqu'alors occupés par l'APST 41, service de médecine du travail. A compter du 2^{ème} trimestre 2026, plusieurs services de l'ASLD rejoindront ce site : le Siège, le CHRS, l'HUDA, le service Logement, les Chantiers d'insertion, la Maintenance, et O2R.

Cette stratégie immobilière vise notamment à optimiser les moyens et les coûts, à travers des mutualisations. Il s'agira également de développer les synergies et les collaborations entre les différents services de l'association.

L'emploi

Le secteur Emploi de l'ASLD regroupe les chantiers d'insertion et le dispositif d'offre de repérage et de remobilisation (O2R), deux leviers complémentaires au service de l'inclusion professionnelle. Sa mission principale est de favoriser l'accès à l'emploi durable aux publics éloignés du marché du travail, en combinant mise en situation professionnelle, remobilisation et accompagnement socio-professionnel renforcé.

À travers les chantiers d'insertion, le secteur propose un cadre de travail réel permettant aux salariés de développer

leurs compétences, de construire un projet professionnel et de lever les freins à l'emploi. En parallèle, le dispositif de repérage et de remobilisation vise à aller vers les publics les plus éloignés, à les réengager dans un parcours d'insertion, à sécuriser leur situation et à les orienter vers des solutions adaptées (emploi, formation, accompagnement renforcé).

Ainsi, le secteur Emploi s'inscrit dans une logique de parcours, en assurant le repérage, la remobilisation, l'accompagnement et la coordination des acteurs, afin de sécuriser et fluidifier l'accès à l'emploi.

Les chantiers d'insertion

► Deux activités supports :

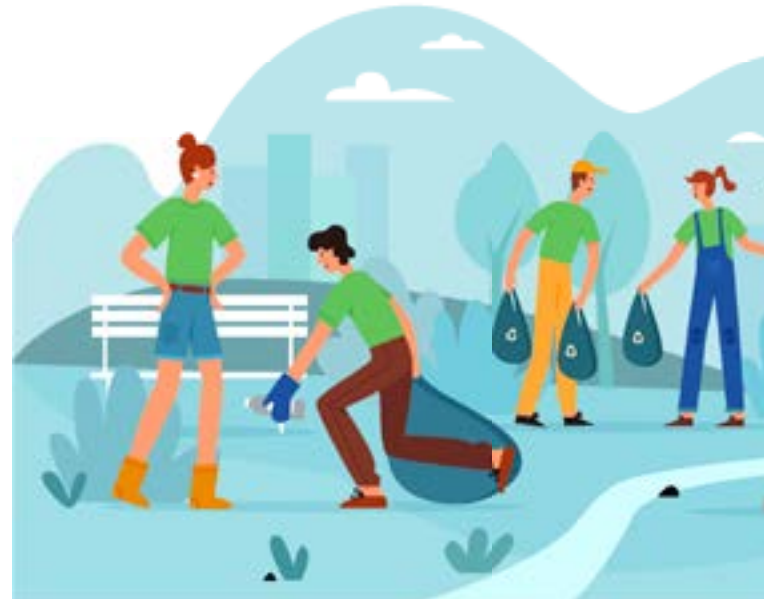
- Chantier propreté
- Chantier second œuvre

Les chiffres clés 2025

- 20,57 ETP réalisés (pour 20,55 conventionnés)
- 8,71 ETP RSA accompagnés (pour 10 conventionnés)
- 71 salariés en transition
 - 35 femmes / 33 hommes
- 10 salariés formés en FLE sur temps de travail
- 23 PMSMP réalisées
- 11 mois en moyenne de durée de contrat

Caractéristiques des personnes embauchées

- 41 % habitants QPV
- 35 % moins de 26 ans
- 90 % faible niveau de qualification
- 53 % réfugiés
- 14 % parents isolés



FOCUS

accompagnement vers l'emploi durable

Au cours de l'année, plusieurs actions ont été mises en place afin de favoriser l'insertion professionnelle des salariés en CDDI :

- Organisation d'ateliers thématiques (Technique de Recherche d'Emploi, posture professionnelle, préparation aux entretiens...),
- Intervention du CRIA pour la réalisation d'évaluations linguistiques permettant de mieux valider et orienter les projets professionnels,
- Participation à 4 jobs dating dans les secteurs de la logistique, de la restauration collective et du bâtiment,
- Participation à 2 Forums dédiés aux métiers de l'industrie, à l'emploi et à la formation,
- Participation au Défi pour l'emploi et aux Olympiades,
- Organisation d'informations collectives,

• Développement des relations avec le Réseau Pour l'Emploi, les partenaires et les entreprises (GEIQ, dispositifs POEI...),

• Actions de prospection auprès d'entreprises, notamment dans les secteurs de la restauration collective, du BTP et du travail temporaire.

Ces actions contribuent à développer de nouveaux partenariats, à enrichir le réseau professionnel local et à renforcer la visibilité de la structure auprès des acteurs économiques.

Nous renforçons les actions de médiation active vers l'emploi, en multipliant les mises en relation directes avec les entreprises et en diversifiant les formes de rencontres (immersions, événements, recrutements collectifs...). Dès l'embauche, les parcours sont inscrits dans une dynamique d'accès à l'emploi.

► Nos sorties : (34 sorties)

- 4 emplois durable
- 1 CDD – 6 mois
- 9 sorties de transition dont 8 entrées en formation
- 2 parcours FLE à visée professionnelle

Nos 18 sorties « Sans emploi » s'inscrivent majoritairement dans des choix de parcours des salariés, certains ne souhaitant pas poursuivre leur contrat.



Globalement, les parcours permettent une meilleure stabilisation sociale, une reconnaissance des compétences et un renforcement de l'employabilité.



► Perspectives 2026

Renforcer nos actions de médiation active

Poursuivre et intensifier nos actions de médiation active pour favoriser la mise en relation directe avec les entreprises et faciliter les accès à l'emploi

Formation SEVE Emploi

Candidater pour participer à cette formation et développer nos compétences en matière d'accompagnement vers l'emploi

Répondre à l'appel à projet FSE

Obtenir du financement afin de renforcer nos actions et augmenter notre sortie en emploi durable

Structurer la démarche commerciale

Décrocher de nouveaux marchés en propreté et second-œuvre

Offre de repérage et de remobilisation : Propulse



L'ASLD a été retenue dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt de la DREETS visant à repérer et remobiliser des personnes dites « invisibles » sur tout le département, c'est à dire éloignées des institutions et des dispositifs d'accompagnement. Le projet est déployé depuis décembre 2024. L'ASLD porte le dispositif aux côtés de cinq partenaires réunis en consortium : Les 3 Missions Locales du Loir-et-Cher, Info Jeunes 41 et OPPELIA VRS 41.

Public concerné : Personnes de 16 ans ou plus non inscrites dans un parcours du Réseau Pour l'Emploi (RPE), ou inscrites mais sans offre adaptée.

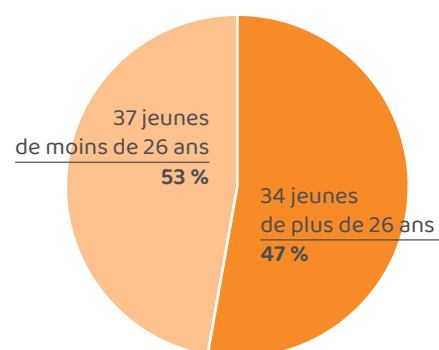
Peuvent également être intégrés : les demandeurs d'emploi sans contact avec le Réseau Pour l'Emploi depuis plus de 5 mois.



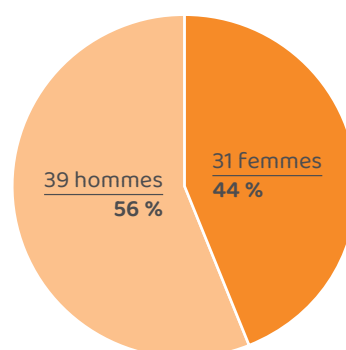
Caractéristiques principales des 70 bénéficiaires accompagnés au 31/12/2025

Personnes titulaires d'une RQTH	23	33 %
Habitants de Quartiers Prioritaires de la Ville	14	20 %
Habitants de Zones de Revitalisation Rurale	7	10 %
Bénéficiaires de minima sociaux • dont allocataires du RSA	20 10	28 % 14 %
Personnes sous-main de justice	11	15 %
Personnes sans domicile	11	15 %

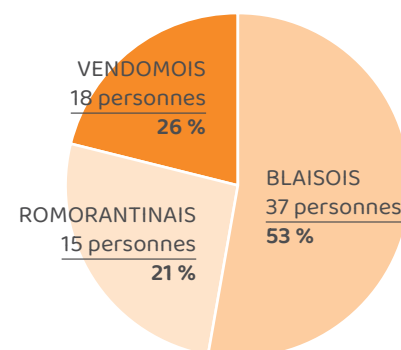
Répartition par âge



Répartition homme / Femme



Répartition territoriale



Les publics accompagnés cumulent de multiples freins : handicaps, précarité financière, instabilité ou absence de logement, isolement géographique et obligations judiciaires, ce qui confirme leur éloignement important de l'emploi et nécessite un accompagnement global et intensif.

► Les actions de repérage :

Plus de 100 actions de repérage ont été menées, combinant présence terrain et développement partenarial (présentation du dispositif aux partenaires, implantations avec le campingcar sur tout le département, tenues de stands sur les marchés, participation à des événements, distribution de flyers en mains propres et dans les boîtes aux lettres, recours à La Boussole des jeunes, rencontres de commerçants, etc.)

► Les actions de remobilisation et d'accompagnement

Les professionnels réalisent des entretiens individuels adaptés aux besoins et aux capacités de chaque personne accompagnée. Les accompagnements proposés couvrent plusieurs dimensions du parcours d'insertion :

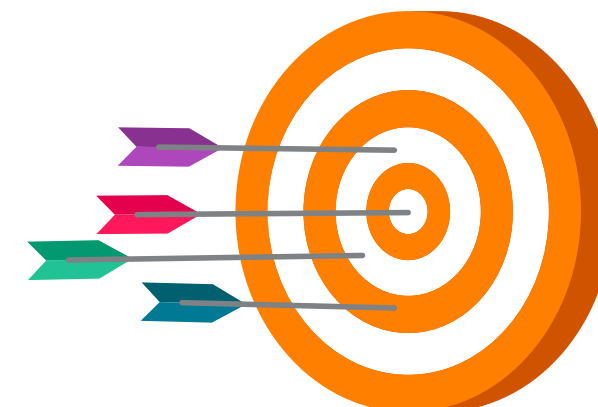
- Accès aux soins : bilan de santé, orientation vers le CMP, psychologues, démarches MDPH...
- Accès à l'hébergement : mobilisation du SIAO, hébergement d'urgence...
- Démarches administratives : identité, RSA, CAF, ouverture de droits divers...
- Mobilité : permis de conduire, transports à la demande, prêt de vélos électriques et d'un scooter...
- Projet professionnel : exploration, structuration et mise en œuvre.

► Les ateliers collectifs :

Plus de 25 actions ont été menées ou organisées. Ces ateliers favorisent la socialisation et permettent une remobilisation progressive. Des thématiques différentes sont proposées : le sport, la cuisine, la prévention des addictions (Oppélia VRS), l'égalité femmes/hommes (CIDFF), la socioesthétique, l'équi-coaching, etc.

Les perspectives pour l'année 2026

- ✓ Grâce au mécénat accordé par l'agence AXA de Blois, l'accueil d'un-e volontaire en service civique dédiée à la communication, à l'animation des réseaux sociaux et à l'accompagnement numérique des bénéficiaires est programmé.
- ✓ **Élargissement des publics accompagnés**
Accentuer le « aller vers » et cibler d'autres publics particulièrement vulnérables ou invisibilisés : les femmes isolées, les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance, les personnes sortant d'incarcération, notamment en semiliberté,
- ✓ **Poursuite et élargissement du travail partenarial**
Le travail partenarial sera consolidé, avec une relance des liens avec les mairies à l'échelle départementale et le développement de nouvelles coopérations avec les acteurs sociaux, médico-sociaux, associatifs et institutionnels.



Témoignage de Sandra

« J'ai connu Propulse grâce à ma belle-fille qui était accompagnée. Cet accompagnement m'apporte beaucoup de choses, mais surtout m'a permis de gagner confiance en moi. Cela m'a boosté, je sais maintenant que je vais pouvoir avancer, aller de l'avant. On m'a aidé sur plusieurs choses pour permettre de commencer à travailler mon projet professionnel : Sortir et rencontrer des personnes, trouver une formation avec Alire, me guider dans les démarches administratives, trouver des solutions de garde et sécuriser mon logement. Cet accompagnement est à part, avec une équipe gentille, attentive, à l'écoute de tous nos problèmes. Ils trouvent toujours une solution. Ce service est parfait j'en parle autour de moi c'est important ! »



La veille Sociale L'accueil de jour



Fréquentation ADJ



Nombre de bénéficiaires accueillis
298 Dont 37 femmes

Nombre de passages sur l'année
3491



Nombre de repas distribués :
25 repas x 256 jours
= 6400 repas

**Moyenne journalière
de 25 personnes**

L'accueil de jour a connu en 2025 une réorganisation sur le plan des ressources humaines, liée notamment à la séparation du Secteur Veille Sociale, partagé précédemment avec le SIAO. Aussi après avoir bénéficié d'une direction commune jusqu'au 31 août 2025, l'accueil de jour, conservant son identité de « Veille Sociale » au sein de l'ASLD, est désormais rattaché au périmètre de direction des secteurs DA-BPI et Logement. Ainsi, depuis le 1er septembre, Monsieur PIMBERT en assure la chefferie de service et Monsieur HASLÉ, la direction.

Parallèlement le recrutement, en qualité de travailleur social de Saïdou TANGARA à temps plein, Charlene LHUILLIER 60% et Jack MAHOUKOU sur un samedi sur deux et des temps de remplacement, est effectif.

Aussi, depuis l'extension de l'activité avec l'ouverture les samedis et certains jours fériés (1/12/2025), l'accueil et l'accompagnement du public sont assurés de la façon suivante avec une équipe composée de 4 personnes :

- MARCHAU Valerie : du lundi au vendredi
- TANGARA Saïdou : du mardi au samedi
- LHUILLIER Charlene : le lundi et le jeudi + 1 samedi sur 2 + temps de remplacement
- MAHOUKOU Jack : 1 samedi sur 2 + Temps de remplacement

Concernant les locaux et le terrain

- ✓ Départ du Service SIAO / 115 en août. Leurs anciens bureaux sont repris par le CSE de l'ASLD début 2026
- ✓ Le terrain a été entretenu par les personnes accueillies qui ont planté quelques légumes et le projet d'utiliser le fond pour des activités ludiques extérieures est évoqué.



Partenaires sociaux :

Le service a conservé son travail partenarial cette année avec des temps de permanence et d'entretien avec des partenaires extérieurs en son sein :

ONS :

les mercredis et vendredis matin

EMPP :

- Les lundis une psychologue
- Les mardis une infirmière
- Les mercredis matin : psychologue et infirmière

CMP :

les vendredis matin

VRS :

Action collectives tous les mois

Suivi insertion sociale et pro

Nombre d'orientations via la plateforme de l'inclusion : 20 Personnes

Réalisation de l'évaluation des envies et possibilités professionnelles des bénéficiaires suivies d'une préconisation sur le site de la plateforme de l'inclusion auprès des entreprises et /ou chantiers d'insertion proposant des offres d'emploi répondant à leurs projets professionnels en lien avec les employeurs concernés.

Nombre de suivis des démarches (logement, santé, cv, impôts...) : 298 personnes

Réalisation au quotidien et en réponses aux sollicitations des bénéficiaires de démarches :

25 Personnes Semaine :

- Aides administratives,
- Aide à la rédaction de CV,
- Recherche d'emplois,
- Déclaration et/ou téléchargement de justificatifs sur les sites CAF, Ameli, Impôts, etc...

Nombre de préconisations via le logiciel SI SIAO : 3

Enregistrement d'informations et réalisation d'évaluations sociales au besoin et à la demande de la personne accueillie. Information sur la situation administrative et parcours de vie retransmise au SIAO.

Activités

Atelier Bois

Nombre de participants :
5

Fabrication de meubles
(table, fauteuil et étagère)
pour L'ADJ



Potager / espace / autres

Nombre de participants :
5

- Nourrissage des poules ramassage des œufs. L'arrivée de nos six adorables petites poulettes blanches se passe bien, nous avons récolté nos premiers œufs ce qui a fait le régal des personnes accueillies pour le petit déjeuner.
- Nettoyage de la deuxième partie de terrain, débroussaillage
- Coupe et entretien des arbustes, noisetiers, figuiers et rosiers.



06

Le logement accompagné



Pensions de famille et Résidence Accueil

Pour le service des Pensions de famille et de la Résidence Accueil de l'ASLD, l'année 2025 est un tournant dans l'offre de logement accompagné proposé aux personnes accueillies dans les Pensions de Famille du Blésois. La construction d'une nouvelle Pension de Famille à La Chaussée Saint-Victor a débuté fin 2024. L'emménagement dans ce nouveau lieu a été effectif en décembre 2025 pour les personnes qui jusqu'alors résidaient dans les Pensions de Famille de Montigny et de Saint-Gervais. Les résidents se sont vu proposé d'emménager dans l'un des vingt-et-un studio de la structure qui a été baptisée « Résidence des Cités Unies ».

Ce projet a été l'occasion de travailler de manière collégiale à la rédaction d'un règlement de fonctionnement, et à redéfinir les modalités d'accompagnement. Les travailleurs sociaux ont œuvré à la réassurance des résidents, à faire en sorte d'assurer que la continuité des suivis dont ils bénéficiaient se pérennisent (aide à domicile, passage IDE...) et pour certains à effectuer de nouvelles demandes

d'accompagnements individualisés (aide à domicile et/ou à effectuer des achats alimentaires).

La nouvelle Pension de Famille ayant ouvert ses portes le 8 décembre 2025 avec l'ensemble des personnes déjà logées par le service, les chiffres ci-dessous ne la mentionnent pas, ces personnes étant comptabilisées sur les structures de Montigny et de Saint-Gervais.



Taux d'occupation :

Structures	Nombre de places	Nombre de personnes accueillies	Taux d'occupation
Pension de Famille Montigny	6	6	92 %
Pension de Famille Saint-Gervais	6	7	93,3 %
Pension de Famille Le Lubidet	20	10	90 %
Résidence Accueil Vineuil	10	9	88,3 %
Total	42	43	90,9 %



Le taux d'occupation est en légère baisse par rapport à 2024. Cela s'explique sur les Pensions de Familles de Montigny et de Saint-Gervais par le fait que les dernières personnes accueillies, pour des raisons diverses (départ volontaire ou exclusion) ne sont pas restées pour l'emménagement sur la Résidence des Cités Unies.

Au Lubidet, il y a eu deux décès dans le courant de l'année, et il a fallu effectuer des travaux de remise en état des logements.

Quant à la Résidence Accueil de Vineuil, une chambre a été non utilisable tout au long de l'année pour cause de travaux, liés à des fuites, dans différentes chambres de la structure.

Structures	Moyenne d'âge	Personne la plus jeune	Personne la plus âgée
Pension de Famille	56 ans	29 ans	74 ans
Résidence Accueil	40 ans	25 ans	68 ans

Source de revenus	RSA	AAH	Pension de retraite	ASS	IJ	Salaire	Pension d'invalidité	Nombre de personnes accompagnées bénéficiant d'une mesure de protection	Pensions de famille	Résidence accueil
Nbre de pers.	8	21	8	1	1	2	2		17/34	8/9

Départs/ Admissions	Départs et Destinations		Admissions et Provenance	
Montigny	1	Exclusion	0	
Saint-Gervais	2	1 Exclusion 1 Départ volontaire	1	AVDL
Lubidet	3	1 famille d'accueil	3	1 centre de cure 1 hébergé en famille 1 ACT
Résidence accueil	0		1	hébergé en hôtel
Total	6 départs		5 admissions	

Faits marquants de l'année 2025

- ✓ Fermeture des Pensions de Famille de Montigny et de Saint-Gervais
- ✓ Ouverture de la Résidence des Cités Unies
- ✓ Séjour à Crouy-sur-Cosson du 16 au 19 septembre avec la participation de 17 résidents encadrés par 3 salariés
- ✓ Ateliers autour de la gestion du compost avec l'association Athéna + visite de ferme avec ALVE
- ✓ Journée au parc des Mées dans le cadre de la semaine des Pensions de famille avec les résidents et salariés des Pensions de Famille gérées par SOLIHA (37) et les Soleillades (41)
- ✓ Participation aux 40 ans de la FAS
- ✓ Consultations Avancées en Addictologie
- ✓ Promenades-Santé avec ONS et l'EMPP

Service IML-AVDL

L'année 2025 a été marquée par une évolution importante de l'organisation de l'équipe, un changement de chef de service est intervenu courant 2025. La coordinatrice est passée responsable du service. De plus, l'équipe a connu un renouvellement de 50 % des professionnels. Une nouvelle dynamique d'équipe est en cours de construction.



► **Intermédiation Locative IML**

L'Intermédiation Locative (IML) représente 132 mesures et 10 mesures en IML + en file active, financées par la DDETSPP. Dans ce cadre, 54 ménages, soit 174 personnes ont pu être accompagnés sur l'année 2025.

La dynamique des glissements de bail a été positive en 2025. Au total, **11 ménages**, soit 32 personnes, ont bénéficié d'un glissement de bail, avec un taux de sortie positive de **100 %**. En effet, sur ces 11 situations, 10 ont bénéficié d'un glissement de bail et 1 ménage a quitté le dispositif pour s'installer dans une autre région au moment du glissement de bail.

Plusieurs situations complexes, présentes depuis plus de 18 mois ont pu glisser. Le délai moyen pour le glissement de bail en 2025 est de 46 mois. Le dépassement de délais s'explique notamment par l'accompagnement de familles ayant rencontré, durant la sous location, des problématiques d'impayés. Un travail spécifique a été mené pour résorber ces dettes, qu'elles soient liées au logement actuel ou à un logement précédent et lever plusieurs freins existants (ressources instables, blocages administratifs.). Au regard des faibles ressources des familles, l'apurement de ces dettes nécessite du temps.

A noter que 5 demandes d'assignments ont été lancées pour impayés de loyer en 2025.

Les entrées dans le dispositif : une dynamique en construction

L'année 2025 a été marquée par un faible nombre d'entrée : 3 familles ont été intégrées aux dispositifs contre 9 en 2024. Ce chiffre met en exergue :

- Une diminution du nombre d'orientations,
- Des difficultés à faire rentrer rapidement les familles en logement (problème de captation, blocages administratifs et délais importants pour des travaux).

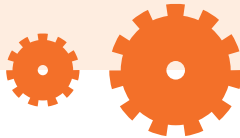
Sur l'année 2025, un travail de présentation de l'IML a été fait dans différents services (MDS Vendôme, SAEO Blois, CHRS, ACT, UDAF...). Ce travail a déjà permis de constater une reprise des demandes vers ce dispositif.

En parallèle, le service travaille activement à la captation de logement dans le parc privé. Une des difficultés rencontrées est de trouver une famille correspondant à la typologie du logement capté. À ce jour, **1 logement** reste en attente d'une orientation adaptée.



Les perspectives pour l'année 2026

- ✓ Poursuivre le travail partenarial afin de favoriser les orientations et la réorientation vers d'autres dispositifs adaptés ;
- ✓ Intensifier la captation des logements dans le parc privé, conformément aux axes de travail demandés suite à l'inspection du service par la DDETSPP
- ✓ Maintenir un accompagnement de proximité des ménages afin de permettre un glissement de bail dans les meilleures conditions et délais.



► **Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)**

« Le dispositif d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) vise à permettre aux ménages d'accéder à un logement et d'y vivre durablement, en favorisant leur autonomie dans la prise en charge de leur parcours résidentiel »

Évolution de l'activité (2024-2025)

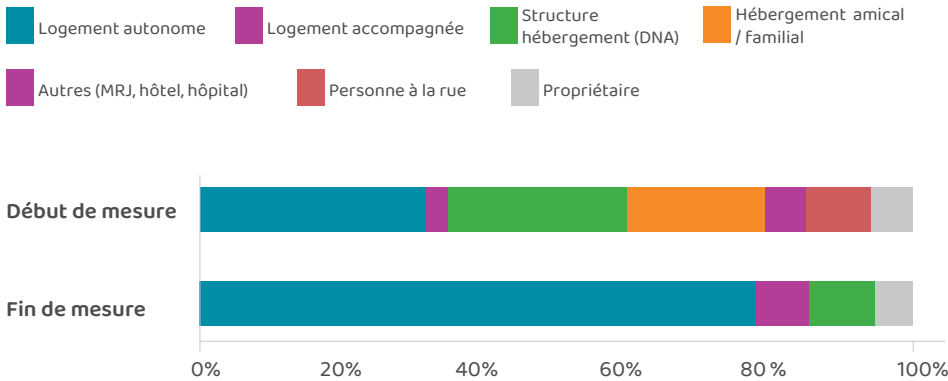
Indicateurs	2024	2025
Ménages accompagnés	57	54
Personnes accompagnées	72	78
Diagnostics réalisés	24	9
Nombre AVL	13 (5,6 mois)	16 (7 mois)
Nombre ADL	20 (6,1 mois)	16 (7,2 mois)

En 2025, l'activité se maintient à un niveau soutenu avec 54 ménages accompagnés, représentant 78 personnes. On observe une montée en charge des mesures d'accompagnement : les ADL progressent de 20 à 29, avec une durée moyenne portée à 7,2 mois, et les AVL passent de 13 à 16, pour une durée moyenne de 7 mois. Cette augmentation des durées d'accompagnement témoigne de la complexité croissante des situations prises en charge. Le nombre de diagnostics réalisés est en nette diminution. Il reflète que la redéfinition apportée à cette mesure a permis de mieux cibler les profils : il doit permettre d'évaluer la capacité de la famille à accéder à un logement avant toute orientation.

Impact de l'accompagnement : L'analyse comparative de la situation des ménages accompagnés en début et en fin de mesure sur l'année 2025 illustre concrètement l'impact de l'accompagnement AVDL sur les ménages :

Situation du logement - Début vs Fin de mesure

Type de logement / hébergement de sortie	Début de mesure	Fin de mesure
Logement autonome	34,15 %	79,15 %
Structure d'hébergement dont DNA	26,83 %	8,34 %
Hébergement amical / familial	17,07 %	0 %
Autres (MRJ, hôtel, hôpital)	7,32 %	0 %
Personne à la rue	7,31 %	0 %
Propriétaire	4,88 %	0 %
Logement accompagné (sous-location, PF)	2,44 %	8,34 %



En début de mesure, les situations de départ sont majoritairement précaires : seuls 34,15 % des ménages disposent d'un logement autonome, tandis que les autres se répartissent entre structures d'hébergement (26,83 %), hébergement amical ou familial (17,07 %), ou se trouvent en situation de grande vulnérabilité (à la rue, en hôtel ou à l'hôpital).

En fin de mesure, 87,49 % des ménages accèdent à un logement autonome ou accompagné, soit une majorité des accompagnements. Les situations les plus précaires disparaissent totalement.

Ces résultats illustrent l'efficacité du dispositif AVDL dans l'accompagnement des ménages vers une insertion durable dans le logement.

Renouvellement du dispositif AVDL : Fort du bilan positif du précédent appel à projet (2023-2025), l'ASLD, en partenariat avec SOLIHA et les trois principaux bailleurs du Loir-et-Cher (3F, LCL et TDLH), ont décidé de reconduire une réponse co-portée.

Le nouvel AAP 2025-2027, inscrit dans la politique du Logement d'abord, se décline en deux axes : la poursuite de L'accompagnement vers le logement et le maintien dans celui-ci ainsi qu'une expérimentation relative à la **prévention des expulsions**.

L'année 2026 marquera le lancement de ce nouvel appel à projet, avec notamment la mise en œuvre de l'AVDL prévention des expulsions pour éviter les ruptures dans les parcours résidentiels.

L'Hébergement généraliste

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

Tel que le définit le code de l'action sociale et des familles, le CHRS peut accueillir des personnes et des familles connaissant de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion. Sa mission est de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. L'accompagnement proposé est global et vise à lever les freins à une insertion durable et s'appuyant sur les compétences des personnes concernées.

► Capacité :

Le CHRS dispose de **105 places d'hébergement**.

L'arrêté préfectoral 41-2025-04-006 en date du 4 avril 2025 a modifié la répartition de ces places de la manière suivante :

- 87 places en diffus « tout public »,
- 10 places en diffus pour femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales,
- 8 places en diffus pour hommes isolés avec troubles addictifs.

Ce nouvel arrêté précise qu'une souplesse doit être introduite dans la répartition des places entre les publics ainsi que les modes de prises en charge afin de répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies.

► Nombre de logements :

Le CHRS compte **41 logements diffus**, tous implantés sur Blois et principalement dans les quartiers Nord.

Au regard de la typologie du public et des compositions familiales, le CHRS peut proposer des hébergements en cohabitation ou pas, allant du studio au T4. Un suivi au plus juste du plan d'occupation est nécessaire pour accueillir dans les meilleurs délais les ménages orientés, impliquant également régulièrement des déménagements en interne en fonction des typologies de ménages à accueillir.

► Places dédiées aux personnes victimes de violence :

Deux dispositifs dédiés aux personnes victimes de violence sont adossés au CHRS :

- L'Allocation au Logement Temporaire : 9 places réparties sur 3 logements, à destination de personnes victimes de violences intrafamiliales,
- L'Hébergement d'Urgence des Femmes Victimes de Violence : 2 places dans 1 logement, à destination de femmes victimes de violences conjugales.



Les faits marquants de l'année 2025

► Réécriture du projet d'établissement :

La réécriture du Projet d'Etablissement du CHRS a été une étape importante dans la vie de notre structure. Il est le fruit d'un travail collectif, construit avec rigueur, conviction et engagement, de janvier à octobre 2025.

Ce travail a été mené au cours de 12 réunions plénières réunissant l'ensemble de l'équipe, complétés par 12 temps de travail en sous-groupes. A l'occasion de ce travail en sous-groupes, 6 thématiques ont été travaillées : « L'accompagnement au cours du 1er mois », « La gestion budgétaire », « Le savoir-habiter », « Le suivi de l'accompagnement social », « Les ateliers de mobilisation/remobilisation » et « La préparation à la sortie ».

Ces différents temps nous ont permis de prendre le temps d'échanger, de questionner nos pratiques, de partager nos constats, nos ambitions et nos convictions, pour ensemble tracer les grandes orientations de notre action pour les cinq années à venir.

Ce projet est bien plus qu'un document : il est le reflet de notre identité, de nos valeurs communes et de notre volonté de toujours mieux accompagner les personnes que nous accueillons. Il dessine une vision, un cap, tout en restant ancré dans le réel de notre quotidien professionnel.

► Une année complète en « tout diffus » :

En 2025, le CHRS a connu sa première année complète de fonctionnement en « tout diffus ».

Cette perspective était, en 2024, à la fois source d'inquiétude pour l'équipe mais également très stimulante. A l'issue de ce premier exercice, l'équipe peut aujourd'hui dresser quelques constats sur le fonctionnement du CHRS :

Forces :

- La constitution d'une équipe impliquée et pluridisciplinaire engagée dans une démarche collective d'amélioration de la qualité de l'accompagnement des personnes hébergées,
- La création d'un poste de coordonnatrice qui soutient l'équipe et fait le lien entre les professionnels de terrain et l'équipe d'encadrement,
- L'importance de la Permanence de proximité du 49 DD, lieu ressource pour les personnes accompagnées qui permet de rompre l'isolement et de créer de la

convivialité, mais également lieu important d'observation des comportements et des interactions pour les professionnels,

- La qualité des moyens matériels et logistiques mis à disposition des professionnels et l'autonomie professionnelle qui leur est laissée, leur permet de mener leurs accompagnements de manière individualisée, avec une diversité et une grande richesse des modalités à leur disposition,
- L'organisation de nombreuses actions collectives ainsi que de petits chantiers de remise en activité,
- La volonté de l'équipe de rendre les personnes accompagnées actrices et responsables de leur prise en charge par le service,
- La diversité des profils et des situations des personnes accompagnées,

Difficultés et axes d'amélioration :

- L'équipe est encore en « construction collective » et peut progresser dans la transversalité et le partage des expériences/compétences,
- L'hébergement en diffus ne répond pas suffisamment aux difficultés de certaines personnes très éloignées du logement et en manque d'autonomie pour les gestes de la vie quotidienne,
- Le partage des bureaux à 3 professionnels peut rendre difficile les temps administratifs qui nécessitent de la concentration,
- Les orientations par le SIAO de personnes dont la situation ne correspond pas réellement aux missions du CHRS mais pour qui le CHRS est la « seule solution »,

Besoins identifiés :

- Un soutien plus important des partenaires extérieurs quant aux fragilités multiples et problématiques d'ordre psychologique/psychiatrique rencontrées par les personnes accompagnées par le CHRS,
- Un site d'hébergement collectif type « internat » de petite capacité pour l'accueil des personnes les plus fragiles et/ou les plus éloignées du logement qui nécessitent une proximité plus importante des professionnels.

► **Les chiffres clés illustrant l'activité**

Chiffres clés 2025	CHRS "insertion"	ALT	HU FVV
Nombre de places autorisées	105	9	2
Capacité nuitée théorique annuelle	38 325	3 285	730
Nombre de nuitées réalisées	34 194	1 800	1 007
Nombre de nuitées d'immobilisation de logement	843	132	0
Taux d'occupation annuel	91,4 %	28,8 %	138 %
Nombre de personnes présentes au 31/12/2024	90	6	3
Nombre de personnes accueillies	84	18	7
Nombre de personnes sorties	65	16	6
Nombre de personnes présentes au 31/12/2025	109	8	4

► **Évolutions RH au cours de l'année**

Au cours de l'année 2025, le CHRS a connu le départ de 7 travailleurs sociaux (mouvements internes ou départ de l'association), d'une TISF ainsi que du directeur d'activités (devenu directeur général) et a enregistré dans le même temps l'arrivée d'une coordonnatrice, d'un animateur habitat et de 4 travailleurs sociaux.

Actuellement, l'équipe du CHRS est donc composée de :

- 1 directrice,
- 1 chef de service,
- 1 coordonnatrice,
- 1 secrétaire,
- 1 psychologue,
- 9 travailleurs sociaux,
- 1 animateur habitat et
- 2 surveillants de nuit.

Actions collectives avec les personnes accompagnées

Le CHRS dispose, au 49 rue Dumont d'Urville, de bureaux de permanence, qui ont fait l'objet d'une rénovation au cours de l'année : des travaux ont été organisés sous la forme d'une action collective, sous la conduite de Jérôme, animateur habitat du CHRS, avec la participation motivée et assidue de 7 personnes : ponçage, rebouchage, peintures, ont permis à chacun de partager ses compétences, de créer des liens et de contribuer avec fierté à l'amélioration du cadre de vie commun.



Travaux des locaux de la permanence



Dans le cadre de l'opération menée par le Conseil départemental de Loir-et-Cher « une journée aux châteaux », les résidents ont pu bénéficier de la gratuité de la visite du château de Cheverny. Ce sont 12 résidents accompagnés des travailleurs sociaux qui ont pu visiter le château familial magnifiquement meublé, les jardins constamment en fleurs, et plonger dans l'univers de Tintin avec l'exposition unique et immersive « les secrets de Moulinsart », qui raconte comment le château a servi de modèle au créateur de la bande dessinée.



Visite du château de Cheverny



Le CHU

La mission du Centre d'Hébergement d'Urgence de l'ASLD est d'accueillir tout public dans le cadre de l'hébergement d'urgence, sur orientation du SIAO/115. Outre la mise à l'abri et la réponse aux besoins primaires, l'équipe accompagne les personnes hébergées dans leurs démarches d'accès aux droits, aux soins, à l'emploi, à la vie socio-culturelle, à l'hébergement et au logement.

► **Capacité : 175 places**

► **Nombre de logements :**

18 logements diffus (environ 70 personnes) et 29 studios T1 + 7 studios T2 sur le site du pré Rocheron (environ 105 personnes) soit 54 logements au total.

Les faits marquants de l'année 2025

Cette première année complète d'activité sur le site du Pré Rocheron a entraîné des évolutions significatives dans l'organisation et le fonctionnement du service. Le changement de site s'est accompagné d'une réduction du nombre de places dédiées aux hommes isolés, passées de 25 à 15, diminuant notre capacité d'accueil pour ce public. Par ailleurs, conformément aux dispositions fixées par le bailleur, les personnes isolées (hommes et femmes) ne peuvent être hébergées sur le site du Pré Rocheron. Elles sont désormais accueillies exclusivement en logements diffus. Cette configuration accentue la dispersion des situations et modifie les modalités d'intervention des professionnels, avec un accompagnement moins centralisé.

En parallèle, les conditions matérielles d'hébergement des familles se sont sensiblement améliorées. Les logements

(studios T1 et T2) disposent tous de sanitaires privatifs (salle de bain et WC), contrairement à l'ancien site où ils étaient collectifs. Cette évolution renforce l'intimité, la dignité et l'autonomie des ménages et constitue un levier favorable dans l'accompagnement vers la stabilisation.

Cependant, l'absence d'espaces collectifs (cuisine et coin repas) transforme les dynamiques de vie sur le site. La réduction des temps informels et des interactions spontanées limite les possibilités de repérage précoce des difficultés et tend à accroître les situations d'isolement. Le service constate ainsi une moindre visibilité des publics, en particulier des personnes isolées hébergées en diffus, nécessitant une adaptation des pratiques professionnelles afin de maintenir un lien régulier et soutenu.

Personnes hébergées

252 personnes hébergées en 2025 pour 123 ménages

(263 personnes et 191 ménages en 2024)

- 35 Familles monoparentales
- 45 couples avec enfant(s)
- 10 couples sans enfant
- 23 Femmes isolées
- 32 hommes isolés
- 5 groupes familiaux

La baisse du nombre de ménages accueillis en 2025 s'explique notamment par la réduction du nombre de places dédiées aux hommes isolés, passées de 25 à 15 places, combinée à un allongement significatif des durées de séjour.

Durée de séjour

18,6 mois durée moyenne de séjour

(par rapport au nombre de personnes sorties en 2025)

- 68 % des séjours > 9 mois
- Taux d'occupation : 101% (ce taux supérieur à 100% s'explique par des situations ponctuelles de suroccupation, des naissances au sein des ménages déjà pris en charge et d'adaptation de la capacité pour répondre aux besoins urgents)

Les sorties de l'HU

- 30% ont accédé à un logement ordinaire
- 2% à un logement adapté
- 47% ont été orientés vers un autre dispositif d'hébergement (CHRS, CADA, AHMI etc)
- 21 % sont sortis sans solution identifiée (retour domicile, ARV, hébergement tiers etc)

Le fonctionnement du CHU s'inscrit dans un contexte territorial marqué par une tension persistante sur le parc locatif accessible aux ménages à faibles ressources, ainsi que par une augmentation des situations administrativement complexes. Cette configuration limite les perspectives de sortie vers le logement de droit commun et contribue à l'allongement des durées de séjour observées. Dans ce cadre, le CHU demeure un maillon structurant de la régulation locale des situations d'urgence sociale.



FOCUS

Une tension structurelle entre urgence, inconditionnalité et fluidité des parcours

L'hébergement d'urgence est conçu comme un dispositif de mise à l'abri immédiate et temporaire, permettant une orientation vers des solutions adaptées. Cette logique suppose, en théorie, des durées de séjour courtes et une rotation régulière des places.

L'analyse de l'activité 2025 met cependant en évidence un écart significatif entre ce modèle théorique et la réalité des parcours accompagnés au sein du service.

► Des durées de séjour qui s'inscrivent dans le temps long

Les données objectivent une installation durable des ménages dans le dispositif :

- 68 % des séjours dépassent 9 mois
- Seuls 24,2 % durent moins de 6 mois
- La durée moyenne de prise en charge atteint 18,6 mois
- Pour les personnes présentes au 31/12/2025, cette moyenne s'élève à 22,95 mois. Rapportée aux ménages sortis en 2025, la durée moyenne des prises en charge s'élève à 37 mois, traduisant la sortie de ménages anciennement présents dans le dispositif.

Ces indicateurs montrent que l'hébergement d'urgence ne constitue plus majoritairement un sas temporaire, mais devient, pour une part importante du public, une solution d'hébergement de longue durée.

Cette réalité se traduit également par un taux d'occupation particulièrement élevé limitant mécaniquement les capacités de réponse immédiate à de nouvelles situations d'urgence.

► Une fluidité contrainte par l'accès limité au logement

Malgré la mobilisation de l'accompagnement social, les possibilités de sorties vers le logement ordinaire ou l'hébergement d'insertion demeurent restreintes :

Les données « sorties de l'HU » ci-dessus illustrent les difficultés structurelles d'accès au logement, notamment pour les ménages cumulant précarité économique, fragilités sociales et freins administratifs liés au droit au séjour.

Pour ces publics, les dispositifs de droit commun restent inaccessibles, rendant l'hébergement d'urgence la seule réponse mobilisable à moyen voire long terme.

► Une évolution de fait des missions

Ainsi, l'hébergement d'urgence assure aujourd'hui une double fonction :

- Un rôle de sas vers l'insertion pour une partie du public
- Un rôle de protection durable pour les ménages durablement exclus du logement de droit commun

Cette évolution met en lumière l'écart entre les objectifs de fluidité assignés au dispositif et la réalité des besoins observés sur le territoire. Elle plaide pour le développement de solutions spécifiques pour les ménages durablement sans perspective de logement, afin de préserver la capacité du CHU à répondre aux situations d'urgence immédiate.

Ces constats invitent à une réflexion partagée à l'échelle territoriale sur l'adaptation de l'offre d'hébergement et de logement, afin de mieux répondre aux situations d'installation durable dans le dispositif d'urgence. À défaut de solutions intermédiaires ou spécifiques, la capacité du CHU à assurer pleinement sa mission de mise à l'abri immédiate pourrait être durablement contrainte. Dans ce contexte, le service poursuivra également un travail d'adaptation interne visant à renforcer l'anticipation des parcours, à optimiser la fluidité des situations pour lesquelles des perspectives de sortie existent et à ajuster ses modalités d'accompagnement face aux situations administrativement bloquées.

► Evolutions RH au cours de l'année

En juin 2025, une mobilité interne choisie a permis l'arrivée de Véronique Fleury, éducatrice spécialisée précédemment en poste au CHRS, et l'accueil au CHRS d'Alexandra Calloux, CESF précédemment au CHU.

► Action Collective CHU : ateliers cuisine à l'ALCV

Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Association Loisirs Culture Vienne, les personnes hébergées au CHU ont pu accéder à une cuisine adaptée aux petits groupes, fonctionnelle et bien équipée, facilitant la mise en place d'actions collectives.

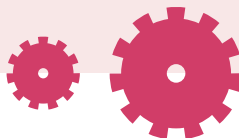
Ainsi, 7 ateliers cuisine ont été organisés, favorisant la convivialité, le partage de savoir-faire et la valorisation des compétences des personnes accompagnées. Ces temps ont également permis de mettre en lumière la richesse des cultures représentées au sein du collectif, à travers la transmission de recettes, de pratiques culinaires et de traditions, contribuant à une meilleure connaissance mutuelle et à l'ouverture à l'autre.

Enfin, le fait de cuisiner ensemble puis de partager les repas préparés a renforcé le sentiment de plaisir, de fierté et d'appartenance, soutenant le lien social et le mieux-vivre ensemble au sein de la structure.

Perspectives 2026

L'année 2026 sera marquée par l'engagement de l'élaboration d'un projet d'établissement, dans une logique d'harmonisation avec les autres services de l'association et de clarification des orientations du CHU. Conduit en co-construction avec l'équipe, ce travail constituera un levier pour préciser le périmètre d'intervention du service, formaliser les missions qui lui incombent et renforcer son articulation avec les partenaires du secteur social et médico-social du Blaisois.

Par ailleurs, la perspective du déménagement vers le site « Gutenberg » courant 2027 constituera un axe structurant, nécessitant un travail d'anticipation et d'adaptation organisationnelle afin de sécuriser la continuité et la qualité de l'accompagnement proposé.



08

Les dispositifs médico sociaux

Les Lits Halte Soins Santé

La mission des Lits halte Soins Santé (LHSS), que ce soit dans la proposition résidentielle (ouverture en 2012) ou mobile (ouverture en 2024), est d'accompagner les personnes en situation de précarité, qui rencontrent des difficultés d'accès aux soins » ou y ont renoncé du fait d'une précarité d'hébergement. L'accompagnement est sanitaire et social, et dans le cadre des LHSS résidentiels, les personnes sont hébergées pour 2 mois reconductibles.

► Les faits marquants de l'année 2025

L'année 2025 a été marquée par une grande incertitude dans les ressources humaines, tant sur les ressources managériales que paramédicales ainsi qu'un ajustement du capacitaire à la demande de l'ARS dans un contexte d'occupation des lits partiel.

Ouverture de 2 lits supplémentaires en décembre 2025.

► Activités

LHSS MOBILES

Occupation moyenne :

10 pour une file active attendue à 20 (mais poste d'IDE non pourvu qui justifie cette activité).

Durée moyenne de séjour :

142 jours correspondant

37 dossiers d'admission traités

23 personnes accueillies

LHSS RESIDENTIELS

Taux d'occupation moyen : 77,04%

Taux d'occupation médian : 80,50%

Correction en tenant compte de l'indisponibilité du studio 6 pendant 3 mois pour travaux



Taux d'occupation moyen : 80,30%

Taux d'occupation médian : 81,39%

Occupation des lits sous tendue aux RH infirmières

Durée moyenne de séjour : 64 jours correspondant à 1734 jours d'accueil

44 dossiers d'admission traités

27 personnes accueillies

► **Evolution RH au cours de l'année**

Encadrement :

- Septembre 2025 : départ du directeur du secteur hébergement généraliste et médico-social pour les fonctions de direction générale.
- Octobre à novembre 2025 : Intérim de Direction par Mme Evelyne BASTILLE
- 1^{er} décembre 2025 : Mme Emmanuelle RIFFIER a pris ses fonctions de directrice du secteur médico-social.
- Depuis octobre 2025 : Intérim d'encadrement des LHSS par Laureen BOUVET
- Septembre 2025 : Mise en recrutement d'un chef de service dédié au LHSS (80%) en mutualisation avec le LVG (20%)

Secteur paramédical :

- Fonctionnement ponctuel avec de l'intérim infirmier principalement sur l'été
- 1^{er} septembre 2025: Arrivée en CDI à 80% d'une IDE sur le résidentiel et les mobiles
- Décembre 2025 : Bascule de l'IDE sur le résidentiel exclusivement à 80%

► **Perspectives 2026**

En 2024 les LHSS sont toujours installés dans les locaux du Prieuré, locaux peu adaptés aux besoins des personnes et de leur prise en charge, dans un contexte de projet de vente du site. L'installation dans de nouveaux locaux sera l'axe prioritaire de l'année 2026.

Encadrement

Recrutement et maintien du poste cheffe de service à 75% pour améliorer le pilotage et les accompagner les projets de service et d'équipe.

Réseau

Développer le réseau local pour améliorer le partenariat d'amont et d'aval aux LHSS et rendre plus lisible les missions des LHSS.

Sécuriser

Sécuriser certaines des prises en charge par un étayage de sortie de résidentiel avec l'équipe mobile des LHSS.

Activité

Maintien et développement de l'activité et atteinte les objectifs du financeur dans une démarche qualité et l'évaluation continue des pratiques professionnelles avec la perspective d'une l'évaluation des ESMS.

Attractivité

S'inscrire dans une dynamique de recrutements qui se concrétisent et stabilisation les ressources humaines.

Immobilier

Saisir les opportunités de déménagement vers des espaces d'hébergement adaptés aux soins et à la surveillance des personnes accueillies.

In vivo

Développer les échanges inter-service et inter-dispositif pour améliorer la connaissance et s'inscrire dans une démarche d'accueil des stagiaires et étudiants.

Le lieu de vie la Garenne (LVG)

L'ASLD, OPPELIA VRS et le Centre Hospitalier de Blois ont conjointement répondu et proposé un projet destiné à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité, sur la commune de Blois.

Ces 3 co-porteurs ont mis en commun leurs expériences et compétences respectives afin d'allier à la fois l'accès à l'hébergement, l'accès à la RDR et aux soins en addictologie, et l'accès aux soins en santé mentale.

L'année 2025 a été une année de transition entre fin de l'expérimentation et processus de pérennisation. C'est au cours de cette année que les co-porteurs ont répondu au cahier des charges de la DIHAL dans la perspective de pérenniser ce lieu. C'est ainsi que le LVG a été pérennisé et a même développé son offre, passant d'une capacité de 10 à 16 places, en fin d'année.

► **Les faits marquants de l'année**

L'année 2025 a été marquée par la pérennisation du dispositif qui était source d'une grande incertitude chez les professionnels engagés dans cette expérimentation.

Cependant ce soutien du projet par les financeurs est conditionné par l'extension de places disponibles, avec l'ouverture d'un nouveau site car la possibilité de s'étendre sur le site de la rue de la Garenne n'a pu se concrétiser.



► **Activités**

COMMISSION D'ADMISSION

2 Commissions 19 dossiers présentés
3 entrées en 2025

ACTIVITES

Taux d'occupation : 94,89%

11 personnes accueillies

130 accompagnements médicaux

Rencontres partenaires en lien avec les habitants :

UDAF41, CIAS, HAD, Service d'aide à domicile, Vivre Autonome 41

Rencontres partenaires pour le dispositif et l'équipe :

CAARUD VRS-Oppélia, épicerie populaire, Secours Populaire,

► **Evolution RH au cours de l'année**

Encadrement :

- Septembre 2025 : départ du directeur du secteur hébergement généraliste et médico-social pour les fonctions de direction générale.

- 1^{er} décembre 2025 : Mme Emmanuelle RIFFIER a pris ses fonctions de directrice du secteur médico-social.

- Septembre 2025 : Mise en recrutement d'un chef de service dédié au LVG (20%) en mutualisation avec les LHSS (80%)

Secteur paramédical :

- 1^{er} janvier 2025: reconduction des CDD 100% des travailleuses sociales, Mmes Kartal et Massuard
- 18 septembre 2025: Passage en CDI 100% des travailleuses sociales, Mmes Kartal et Massuard

► **Perspectives 2026**

En 2024 le maintien du LVG était incertain, l'année 2025 a été porteuse de nouveaux projets de développement dans un contexte de ressources humaines précaires : travailleuses sociales en CDD, annonce du départ en retraite de l'infirmier compétent en psychiatrie mis à disposition par l'hôpital.

En 2026 le LVG doit relever le défi d'un nouveau site pour accueillir 6 nouveaux habitants dans des logements situés à St-Gervais-la-Forêt avec une augmentation des effectifs. L'enjeu des admissions et des organisations de travail à construire guide le début d'année pour une stabilisation des activités à la fin 2026.

Encadrement

Recrutement et maintien du poste cheffe de service à 25 % pour améliorer le pilotage et les accompagner les projets de service et d'équipe.

Réseau

Développer le réseau local pour améliorer le partenariat avec le LVG

Sécuriser

Sécuriser les habitats et les conditions de travail des professionnels

Activité

Offrir de nouvelles possibilités d'accueil à la population des grands précaires avec l'extension de St-Gervais

Attractivité

S'inscrire dans une dynamique de recrutements qui se concrétisent et stabilisation des ressources humaines.

Immobilier

Aménager le nouveau site et créer les nouvelles règles d'accueil sur un site éloigné de La Garenne avec des permanences des professionnels

In vivo

Redynamiser les projets d'activités et de projets pour les habitants et les inscrire sur chacun des 2 sites mais aussi dans une part de collectif aux 2 sites.

Les dispositifs pour les jeunes majeurs et mères isolées

Le secteur Jeunes Majeurs et Mères Isolées (JMMI) accueille et accompagne des jeunes adultes ainsi que des mères isolées accompagnées de leur(s) enfant(s) à un moment charnière de leur parcours de vie, souvent marqué de ruptures. Financé par le Conseil départemental de Loir-et-Cher au titre de la protection de l'enfance, ce secteur regroupe sur trois dispositifs : la Maison Relais Jeunes (MRJ), le Centre d'Hébergement Temporaire et d'Accès au Logement (CHTL) et l'Accompagnement et l'Hébergement des Mères Isolées (AHMI).



Au-delà d'une mise à l'abri, l'action du secteur JMMI repose sur un accompagnement global, individualisé et attentif aux histoires singulières de chaque personne accueillie. Il vise à sécuriser les parcours, soutenir la construction de l'autonomie et, pour les mères, renforcer la parentalité dans un cadre protecteur. La qualité de l'accueil, la relation de confiance établie avec les publics et la coordination étroite avec les services du Conseil départemental constituent les piliers de cette action. Ensemble, ils permettent de proposer des réponses ajustées, lisibles et ancrées dans les besoins du territoire et les orientations des politiques publiques de protection de l'enfance.

Les chiffres les plus révélateurs de l'activité du secteur :

3 établissements

126 personnes accompagnées

10 professionnels éducatifs /

2 cheffes de services

La Maison Relais Jeunes (MRJ)

► Présentation du service

La MRJ est un établissement semi-collectif de 23 places à destination de jeunes majeurs (18-21 ans) bénéficiaires d'un Contrat Jeune Majeur.

Le projet de service s'articule autour d'une pédagogie de l'autonomie, soutenue par une double approche — individuelle et collective — afin de préparer au mieux l'insertion sociale, professionnelle et citoyenne des jeunes.

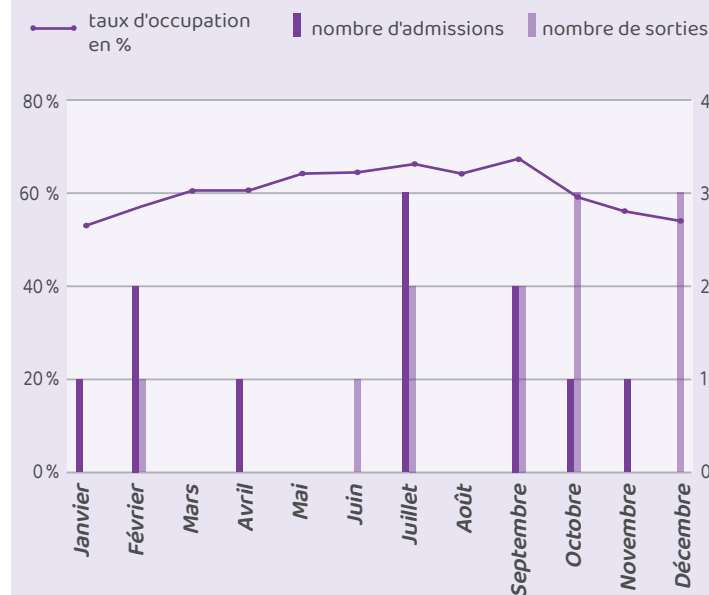
La flexibilité de l'offre d'accueil (colocation, studios et hors les Murs) permet d'ajuster le cadre d'intervention aux besoins spécifiques de chaque parcours.

► Les données de l'année

Chiffres clés				
	2023	2024	2025	
Nombre de jeunes accompagnés	27	28	23	
Nombre d'admissions	12	12	11	
Nombre de sorties	11	16	12	

✓ Un taux d'occupation fluctuant

Le taux d'occupation 2025 s'élève à 61,45 %, un niveau relativement faible au regard des années précédentes. Cette situation s'explique en grande partie par un taux d'occupation particulièrement bas au 1^{er} janvier (52,17 %), consécutif à un nombre important de sorties fin 2024. Malgré une dynamique d'admission maintenue, le service n'est pas parvenu à compenser cet écart, notamment en raison de départs volontaires intervenus en fin d'année.



Evolution du taux occupation réel et attendu par an

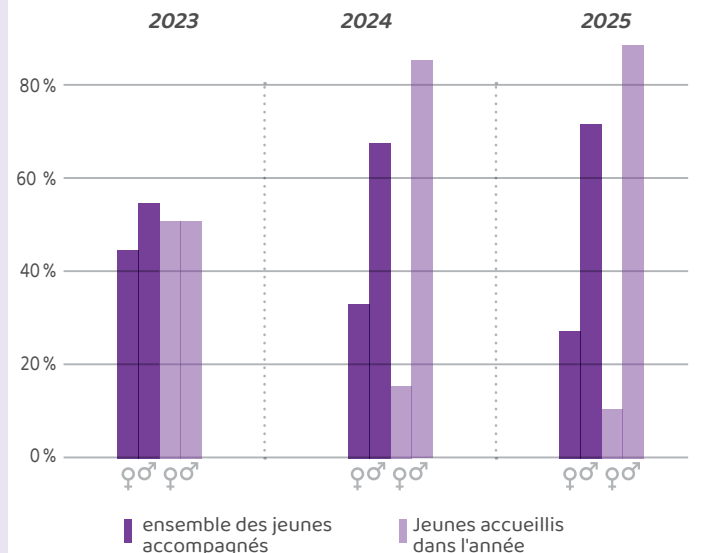
Année	tx d'occupation attendu	tx d'occupation réel
2019	90 %	74,41 %
2020	90 %	72,67 %
2021	90 %	82,09 %
2022	90 %	58,80 %
2023	85,03 %	78,94 %
2024	71,21 %	68,58 %
2025	71,21 %	61,45 %

Le taux d'occupation de la MRJ reste fluctuant d'une année à l'autre. Toutefois, les échanges annuels avec notre financeur lors des dialogues de gestion ont permis au service d'ajuster l'écart entre le taux d'occupation attendu et le réel.

► Une dynamique d'admission et d'accueil

Le service a maintenu une dynamique d'admission tout au long de l'année. Sur les 16 demandes reçues, 13 ont été acceptées et 11 ont pu être concrétisées en 2025. Deux situations n'ont pas abouti : une admission reportée en 2026 et une rupture de Contrat Jeune Majeur intervenue une semaine avant l'entrée prévue.

► Un public qui se féminise



Nous constatons depuis 2 ans une féminisation du public accueilli qui s'explique par le nombre croissant de demandes d'admission concernant des jeunes femmes.

► La poursuite de la diversité des parcours antérieurs avant l'admission

	2023		2024		2025	
	27 jeunes pris en charges	zoom sur les 12 admissions	28 jeunes pris en charges	zoom sur les 12 admissions	23 jeunes pris en charges	zoom sur les 12 admissions
Famille d'accueil	8	1	9	3	3	1
Foyer	14	6	14	6	17	8
A la rue ou hébergement précaire	0	0	1	1	2	2
FJT	2	2	2	1	1	0
Domicile parental	2	2	1	1	0	0
Hôtel	1	1	1	0	0	0

Les jeunes accueillis à la MRJ proviennent historiquement et majoritairement de MECS et de Famille d'accueil. Toutefois, la diversité des lieux d'accueil avant admission s'intensifie depuis ces dernières années (FJT, hébergement familial ou plus précaire, hôtel). Cette diversification s'explique en partie par des nouvelles modalités d'orientation du Conseil Départemental pour des jeunes ayant eu des ruptures de parcours à leur majorité et qui peuvent désormais solliciter un nouveau CJM dans le cadre d'un droit au retour.

► Les sorties

12 sorties
ont eu lieu en 2025.

- 2 motifs de sorties ressortent principalement :
- des départs volontaires pour la plupart assez soudains avec un risque accru de rupture de parcours
 - et des fins de prise en charge au titre des 21 ans avec des modalités de sorties plus stables en termes de logement, d'insertion professionnelle ou de sécurisation du parcours de soins

Modalités de sorties

Motifs de sorties			
	Départs volontaires	Fin de PEC (21 ans)	Exclusion
logement autonome et insertion professionnelle (CDI, admission ESAT et intérim)		3	
Logement autonome associé à une hospitalisation en clinique		2	
logement couple sans activité professionnelle	1		
hébergement familial et formation	1		
Hébergement familial sans activité professionnelle	3		1
sortie sans laisser d'adresse	1		

✓ Campagne de communication et déploiement du réseau partenarial

Communication :

- Le service a mené sur l'ensemble de l'année une campagne de communication auprès des acteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) avec l'objectif de mettre l'accent sur la visibilité du projet de service.
- 3 rencontres avec des MECS
 - présentation du service aux 3 territoires enfances du Conseil Départemental
 - intégration du service dans le programme des stages préparatoires à l'accueil du 1er enfant des assistants familiaux nouvellement recrutés par le Conseil Départemental
 - organisation d'une journée portes ouvertes à l'occasion des 10 ans du service (cf Zoom)

Dynamique partenariale :

La dynamique partenariale s'est également poursuivie cette année avec nos partenaires du réseau de soins avec une innovation pour les actions collectives : l'ouverture des actions à l'entourage des jeunes. Cette possibilité de venir avec d'autres personnes extérieures au service a été acceptée par l'ensemble des jeunes en réunion de résidents et semble porter ses fruits.

- VRS dans le cadre de la consultation avancée avec des actions collectives au cours de l'année notamment sur la réduction des risques. Ce partenariat a aussi permis l'émergence du projet ancrage autour d'un programme d'ateliers sur « addictions et psycho trauma ». L'objectif est de « comprendre les mécanismes en vue de se sentir plus apaisé dans le quotidien ». 3 jeunes du service ont pu bénéficier de ce programme.
- CEGIDD et CSS : mise en place d'ateliers autour de la santé sexuelle à la MRJ. 2 ateliers entre octobre et décembre ont eu lieu avec la mise en place d'une boîte à questions pour permettre aux jeunes de poser anonymement toutes leurs interrogations.



✓ Poursuite de la démarche qualité avec le déploiement du DUI

L'année 2025 a marqué un tournant numérique pour le service avec le déploiement du nouveau Dossier Usager Informatisé (DUI). La MRJ, avec l'HUDA et les LHSS, a été un des trois services de l'ASLD retenu pilote pour le déploiement du logiciel.

Après une phase d'expérimentation et d'appropriation du logiciel en début d'année, ponctuée d'allers/retours avec l'éditeur pour ajuster certains points, le service a su dès la fin du 2^{ème} trimestre utiliser de manière optimale le logiciel.

Le passage au DUI a permis à la MRJ de renforcer l'accessibilité des informations pour les jeunes accompagnés. En effet, le logiciel dispose d'un portail usager que nous avons choisi de paramétrer avec une transparence maximale sur les transmissions d'informations et de documents. Chaque jeune de la MRJ dispose désormais de son accès au portail et peut le consulter s'il le souhaite.



Zoom sur les 10 ans du service

L'anniversaire de la MRJ n'a pas seulement été une célébration festive, mais un véritable outil de médiation et de communication institutionnelle. Cet événement a permis de retracer une décennie d'accompagnement tout en valorisant la parole des jeunes.

Pour cet événement, le service a fait le choix de réaliser **un film de 5 minutes** produit avec une journaliste indépendante.

- **Contenu** : Témoignages croisés d'anciens et d'actuels résidents.
- **Objectif** : Illustrer concrètement ce que représente la MRJ (sécurité, tremplin, soutien) au-delà des indicateurs administratifs.
- **Impact** : Le tournage a constitué une expérience valorisante pour les jeunes (immersion dans les techniques d'interview et de prise de son).



L'événement a réuni une **cinquantaine de personnes**, confirmant l'ancrage du service dans son réseau local :

- **Partenaires de l'ASE** : Direction Enfance-Famille, Pôle Jeune Majeur, référents et accueillants familiaux.
- **Secteur Médico-Social & Santé** : Mission Locale, cliniques, CIAS.
- **Interne ASLD** : Une vingtaine de collègues et trois administrateurs.
- **Futurs Jeunes Majeurs** : Quatre jeunes mineurs ont pu venir pour découvrir le service

Une organisation interactive



Plutôt qu'une présentation descendante, la MRJ (équipe et jeunes) a proposé un accueil en trois créneaux et un parcours pour favoriser les échanges directs :

- **Projection du film**
- **Visite guidée des logements** avec animations
- Débats mouvants** : Animation autour du règlement de fonctionnement pour rendre les règles de vie plus compréhensibles et moins rigides.
- Exposition "Parcours Résidentiel"** : Rétrospective photographique retraçant l'évolution du service et des jeunes accompagnés.
- Stands thématiques** : Focus sur les actions collectives (notamment avec le partenaire VRS).

AHMI : accompagnement et hébergement des mères isolées

Le service AHMI met à l'abri et accompagne les femmes isolées enceintes et/ou avec enfant de moins de 3 ans dont la situation répond aux critères de prise en charge définis par la loi Molle, à savoir :

- être enceinte et/ou avoir un enfant de moins de 3 ans
- être véritablement isolée
- ne pas justifier de ressource suffisante

Les familles sont orientées par le Conseil Départemental au titre de la protection de leur(s) enfant(s).

L'année 2025 a été synonyme d'installation sur la résidence du pré rocheron pour l'AHMI, où la capacité d'accueil est de 30 familles. Ce site est mutualisé avec le centre d'hébergement d'urgence de l'ASLD.

La construction d'un lien soutenu et fluide avec l'équipe du Conseil Départemental a permis de faciliter et d'optimiser cette mise en œuvre. En effet, des procédures d'admission et de sortie claires ont été formalisées, permettant de mettre en lumière les conditions de prise en charge auprès des mères accueillies et de limiter les ruptures brutales.

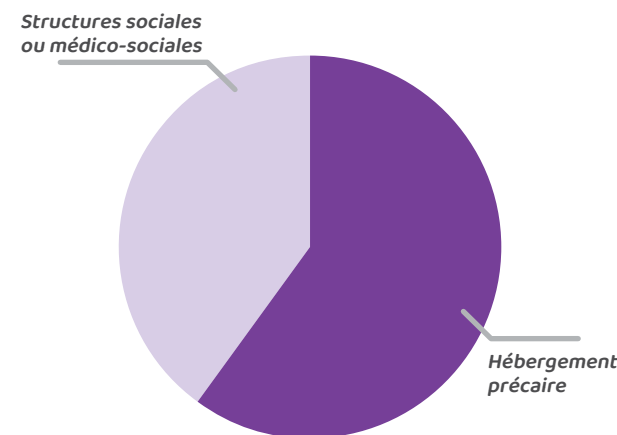


► Les chiffres les plus représentatifs de l'année :

► Point sur les entrées :

15 entrées sur l'année 2025

Nous comptons 15 admissions en 2025. L'accueil de ces 15 mères accompagnées de leur(s) enfant(s) marque une réelle évolution puisque sur le dernier trimestre 2024 seules 2 familles avaient été admises.



6 familles ont été orientées par des structures sociales ou médico-sociales (CADA, CHU, CHRS, LHSS)

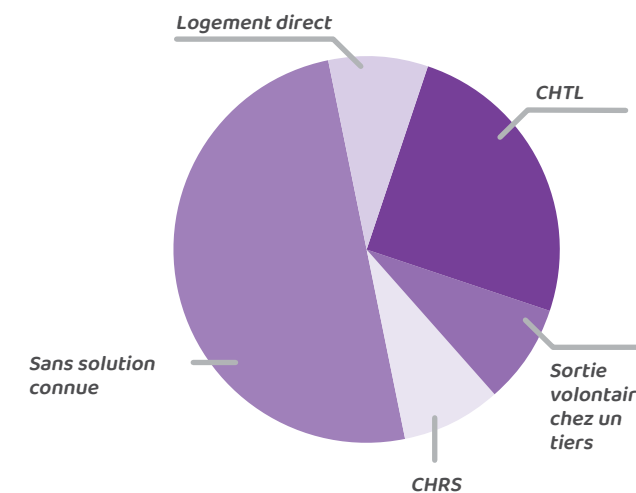
9 familles étaient, avant leur admission par le service, en situation particulièrement précaire (rue, hébergement instable par des tiers (église, associations bénévoles, compatriotes)).

A noter : de nombreuses familles arrivent dans le cadre de situations administratives difficiles à travailler : elles sont parfois sous OQTF, ont introduit un recours contre l'OQTF qui a été prononcée à leur encontre ou encore ont déposé une demande d'asile pour leur enfant avec peu de perspective de réussite. Cela a concerné 6 familles sur les 15 familles entrées dans le dispositif sur l'année 2025.

► Point sur les sorties

12 sorties du dispositif ont eu lieu en 2025.

En 2025, 12 familles ont quitté le dispositif sur les 39 accompagnées (soit 30%). Ce nombre apparaît nettement inférieur à celui observé en 2024 ; toutefois, cet écart doit être interprété au regard du contexte particulier de l'année précédente. En effet, en 2024, 26 fins de prise en charge ont été prononcées à l'issue de la trêve hivernale, concernant des résidentes dont la situation ne relevait plus du cadre de la loi Molle. Ce nombre est à mettre en perspective avec celui de personnes accompagnées cette année-là, puisque 73 familles étaient hébergées à l'hôtel au 1^{er} janvier 2024. Le nombre de départ représente ainsi 36% de l'effectif total.



Si la moitié des résidentes sorties ont trouvé une solution adaptée à leur situation, l'autre moitié a quitté le service sans solution identifiée. Ces situations concernent principalement des femmes dont la situation ne relevait plus des critères de la loi Molle et dont la situation administrative ne permettait pas une orientation vers un logement ou un dispositif d'hébergement. Deux sorties ont eu lieu hors trêve hivernale, tandis que quatre fins de prise en charge sont intervenues à l'issue de la trêve hivernale.

AU 31/12/2025 :

27 mamans et 53 enfants étaient accueillis sur le site, soit 80 personnes en totalité.

Les temps forts de l'année

- Une convention de partenariat a été signée entre l'ALCV (Association de Loisirs et de Culture en Vienne) et l'ASLD 41, via les services AHMI et CHU installés sur le site pré rocheron. Ce lien permet aux services d'utiliser les salles et la cuisine rendues disponibles par l'ALCV afin de mettre en place des ateliers, activités et autres actions collectives auprès du public accompagné. Les résidentes peuvent également s'inscrire et participer à des ateliers proposés par l'ALCV à destination de tout public.

- Une salle d'activités a été aménagée sur le site d'hébergement. Elle permet de réaliser des temps d'ateliers, de jeu mais également des ateliers cuisine avec les familles hébergées, et de façon plus ponctuelle avec les enfants sans la présence de leur mère. Cette salle accueille également les cours de français dispensés par une bénévole du CRIA tous les lundis de 14h30 à 15h30. Ce temps d'apprentissage est ouvert à un petit groupe de résidentes (5 maximum), qui doivent s'organiser pour venir sans leurs enfants.



- L'équipe a instauré une instance de participation des résidentes. Après avoir été dans les prémices un temps de régulation réunissant les résidentes hébergées au même étage dans leur couloir, elle est aujourd'hui une véritable réunion regroupant sur le même temps toutes les résidentes hébergées. Elle a eu lieu tous les 3 mois dans une grande salle mise à notre disposition par l'ALCV.

- Le nombre d'événements indésirables est notable à l'AHMI. En effet, 23 fiches d'événements indésirables ont été rédigées sur cette année 2025. Elles sont majoritairement liées aux problèmes de cohabitation et de voisinage sur le site, au manque de surveillance des enfants mais également aux incidents techniques liés à la maintenance des logements et du bâtiment. Les incidents ont été plus fréquents sur les temps de vacances scolaires, en particulier pendant les congés d'été. Il est donc possible de faire un lien entre le taux d'événements indésirables et l'effectif présent sur le site.

Le CHTL : Centre d'hébergement temporaire et d'accès au logement.

Le CHTL accueille des familles monoparentales avec enfants en bas âge qui rencontrent des difficultés en lien avec la parentalité.

Le service dispose de 8 places en hébergement dans un cadre de cohabitation et 5 places d'accompagnement en sous-location

► Les chiffres les plus représentatifs de l'année :

Taux d'occupation annuel est de 63%, contre 79% en 2024.

Cette baisse significative s'inscrit dans un contexte de transformation des flux d'orientation, en particulier en provenance de l'AHMI, historiquement principal prescripteur.

L'évolution des profils accueillis, notamment marqués par des situations administratives complexes sans perspective de régularisation à court terme, limite les possibilités d'accès au dispositif.

Face au manque de visibilité du CHTL sur le territoire, plusieurs rencontres ont été effectuées sur l'année avec le SAMEP du CDEF, qui accueille un public similaire, afin d'identifier les orientations possibles entre nos deux services.

L'évolution sur l'année est néanmoins positive puisque le taux d'occupation a augmenté au fil des mois pour atteindre 77% pour le mois de décembre 2025.

► Les entrées 2025

5 entrées ont été réalisées sur l'année 2025 contre 4 en 2024.

Service orienteur	Nombre de familles orientées
AHMI	3
MDS	1
CADA	1

A noter : le profil et les difficultés des mères accueillies ont évolué sur cette année 2025. En effet, deux familles sont entrées dans le dispositif au regard des problématiques observées en lien avec la suspicion d'un trouble du neurodéveloppement chez leur enfant. Ces mamans se montraient en grande difficulté pour comprendre le fonctionnement et les éventuelles problématiques de leur enfant.

► Les sorties

1 famille est sortie du dispositif en 2025 contre 11 en 2024.

Cette différence s'explique en grande partie par le fait que 80% des familles accompagnées dans le service sont prises en charge depuis moins de 2 ans et que leur situation n'est pas encore suffisamment stabilisée pour envisager la fin de l'accompagnement.

Nous observons également un manque de fluidité du côté des bailleurs sociaux dans le cadre des propositions de logement en sous-location et des demandes de glissements de baux, ce qui a pu prolonger certains accompagnements. Enfin, les délais de traitement importants dans le cadre de l'accès à la régularisation du séjour et à l'ouverture des droits viennent aussi limiter le passage de l'hébergement à la sous-location.

Sur 2025 durée moyenne de prise en charge est de moins de 2 ans.

Durée de séjour des familles présentes au 31/12/2025 :

	31/12/2025
Plus de 2 ans	2
Entre 1 et 2 ans	3
Moins de 1 an	5



Les temps forts de l'année 2025

► L'évaluation du service a eu lieu en janvier 2025. Les travailleurs sociaux, tout comme les personnes accompagnées, ont vécu ce moment de façon positive. L'appréciation générale fait état d'«un fonctionnement satisfaisant, de pratiques professionnelles marquées par la bienveillance, la personnalisation de l'accompagnement et la valorisation des compétences des résidentes ». Il met en avant « une équipe fortement impliquée », qui « manifeste un respect constant des droits des bénéficiaires ».

La dynamique s'est ensuite poursuivie avec la mise en place d'un rétro planning définissant des temps de travail en équipe autour de la réécriture du projet d'établissement.

► La salle de réunion des bureaux du CHTL a été aménagée de façon à être également une salle de puériculture. L'idée est de pouvoir accueillir les familles sur des temps d'échanges et de jeux au bureau.



Les temps forts commun

AHMI-CHTL

- En juillet 2025, une éducatrice de jeunes enfants a été embauchée pour travailler à mi-temps sur les deux services. Cette ouverture de poste est venue soutenir et renforcer l'accompagnement à la parentalité proposé par les deux services, mais également apporter un regard spécialisé autour du développement des enfants..
- Le programme de prévention face aux écrans, mené pendant 2 ans avec l'accompagnement d'Oppelia VRS, s'est terminé fin 2025. La qualité du programme et ses bénéfices sont indéniables. Aujourd'hui, des sessions de ce programme pourront être ouvertes à tout moment dès que des besoins seront observés chez les résidentes, animés en autonomie par les professionnels de l'équipe.
- Les permanences CAF CPAM : une convention de partenariat entre l'ASLD et ces administrations publiques a permis la mise en place de temps de permanence des représentants de la CAF et de la CPAM directement sur nos sites d'hébergement. Elles permettent notamment la mise à jour des dossiers, la prévention et l'anticipation des démarches à effectuer mais également la levée d'éventuels blocages.



► La fête de fin d'année : Les services AHMI-CHTL et CHU de l'ASLD ont organisé une fête de fin d'année commune dans les locaux mis à notre disposition par l'ALCV. Spectacle pour enfants, distribution de cadeaux et de dons alimentaires, mais également diffusion de musique en ont fait un moment très convivial apprécié de tous.



Perspectives 2026

L'année 2026 s'annonce comme une étape structurante pour le secteur JMMI, marquée par des évolutions importantes pour chacun des dispositifs. La Maison Relais Jeunes (MRJ) poursuivra son adaptation au nouveau cadrage du Conseil départemental annoncé oralement en fin d'année, tout en consolidant une stratégie de communication indispensable au maintien d'un taux d'occupation optimal et à la lisibilité du dispositif.

Pour le CHTL, l'enjeu principal résidera dans la finalisation du projet d'établissement et l'accompagnement du changement induit par un nouvel arrêté, actant la sortie du cadre de la « loi MOLLE » et l'ouverture à de nouveaux publics. Cette transition impliquera une attention particulière portée aux pratiques professionnelles et aux conditions d'accueil.

L'AHMI s'inscrira quant à lui dans une dynamique de transformation avec la réponse à un appel à projet et la perspective d'évolution vers une résidence intergénérationnelle, porteuse de nouvelles opportunités d'accompagnement et de lien social.

Ces évolutions nécessiteront une stratégie de communication claire et partagée, ainsi qu'un accompagnement au changement structuré, afin de permettre aux professionnels comme aux publics accueillis de s'approprier ces transformations dans des conditions sécurisées. L'ensemble de ces perspectives s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité des accompagnements et de renforcement de la cohérence des réponses apportées aux besoins du territoire.

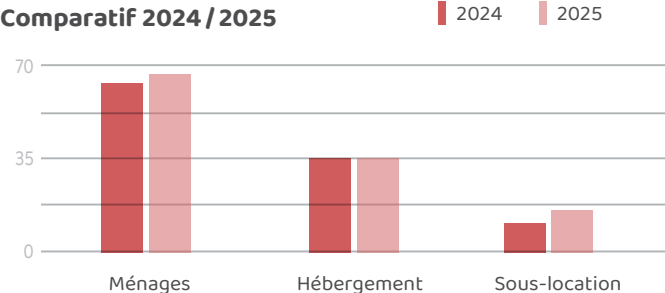


10

L'Hébergement des demandeurs d'asile et des BPI

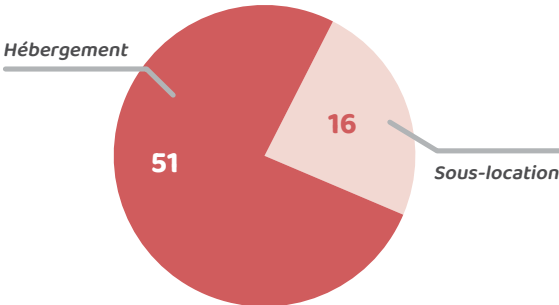
Le centre provisoire d'Hébergement (CPH)

Le Centre Provisoire d'Hébergement de l'ASLD a pour principales missions l'insertion professionnelle et l'accès au logement des personnes bénéficiant d'un statut de protection internationale. Ce service propose un accompagnement global et individualisé adapté aux besoins et aux projets des personnes accueillies avec comme objectif leur intégration sur le territoire et leur autonomisation au quotidien. Le CPH accompagne des adultes isolés de moins de 25 ans en hébergement et des familles en sous location.



Le CPH a accompagné en 2025, **67 ménages** soit 100 personnes, **51 jeunes** en hébergements et **16 ménages** soit 49 personnes en sous location famille.

Nombre de ménages en 2025



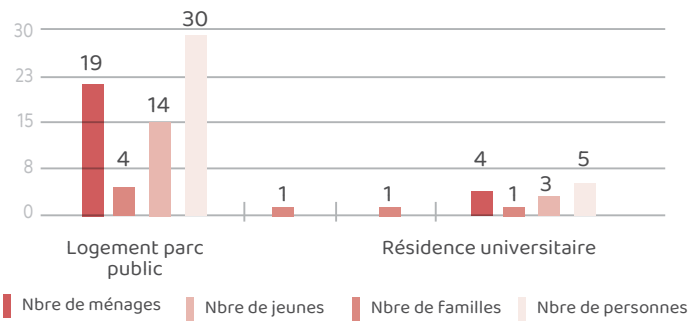
Entrées 2025

26 ménages
soit 36 personnes dont 20 jeunes de - 25 ans
6 familles (16 personnes)

Sorties 2025

25 ménages
soit 37 personnes dont 20 jeunes de - 25 ans
6 familles (16 personnes)

Catégories de sorties

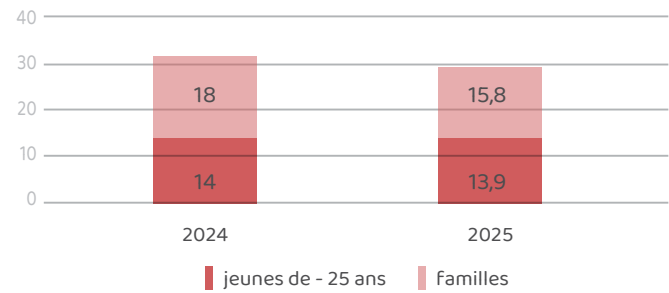


Le nombre d'entrées entre 2024 et 2025 a légèrement diminué au niveau des familles. En effet, une famille de 5 personnes se maintient au CPH malgré différentes propositions de réorientation et une fin de prise en charge validée par l'OFII en septembre 2024. Le nombre de sorties pour les familles a augmenté d'un ménage, ce qui montre une certaine constance.

CONCERNANT LA DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE :

Certains freins ont pu être levés en 2025 notamment au niveau de l'accès au logement. Le CPH a pu solliciter le

Durée moyenne de prise en charge des ménages



contingent préfectoral sur de nombreux dossiers ainsi que la cellule relogement des réfugiés le cas échéant.

Néanmoins, malgré cette avancée, on observe des délais importants suite aux propositions de logement concernant les délais de remise en état des logements par les bailleurs et les délais de passage en commission du FSL (moyenne de 2 mois) après dépôt de la demande.

Ces facteurs génèrent un ralentissement important du processus de sortie du CPH.

Quelques temps forts de l'année 2025

Les 2 et 3 avril 2025 a eu lieu la visite d'évaluation du CPH par le cabinet Eliane Conseil, qui a valorisé la personnalisation de l'accompagnement et la bienveillance auprès des personnes accompagnées et les points d'amélioration à apporter dans le fonctionnement et les procédures du service.

ACTIONS COLLECTIVES :

Journée à Paris
Projet coconstruit avec 16 jeunes du CPH et l'équipe éducative. 5 ateliers ont eu lieu pour la mise en place du projet, recherche de financement, création d'un budget, choix du site à découvrir.

Perspectives 2026

- Finaliser la rédaction du renouvellement du projet de service du CPH
- Augmenter le nombre de places pour les femmes isolées de moins de 25 ans
- Favoriser les orientations notamment en IML AVDL pour les fins de sous location temporaire pour respecter les durées de prise en charge de 12 mois maximum et stabiliser les situations.
- Mettre en place des références par appartement pour améliorer le suivi des logements : entretien, réparation, investissement.



Organisation de la fête des voisins à Godineau, goûter et atelier participatif.



Centres d'Accueil et d'Évaluation des Situations administratives (CAES)

Les Centres d'Accueil et d'Évaluation des Situations administratives (CAES) reçoivent des orientations de la part de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Le CAES de Blois reçoit uniquement des personnes demandeuses d'asile enregistrées dans un GUDA (Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile) de la région parisienne.

L'agrément du CAES de Blois était de 70 places en 2024. En 2025, nous avons eu une suppression de 21 places, effective le 1 février 2025.

La mission principale est la mise à l'abri des personnes dans des appartements en cohabitation pendant une durée cible de 30 jours ainsi que l'évaluation de la situation administrative, sanitaire et sociale des personnes accueillies (toutes procédures confondues).

LES CHIFFRES IMPORTANTS :

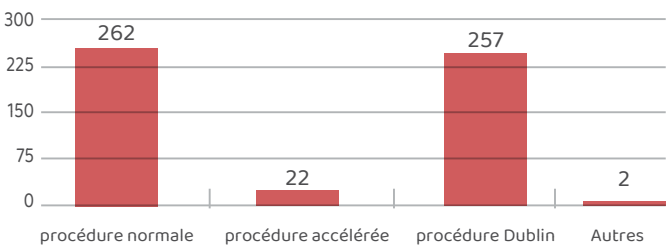
Nous avons eu **564 personnes orientées vers le CAES de Blois**. Nous avons accueilli **543 personnes** (553 en 2024) soit **407 ménages** car il y a eu 21 personnes qui ne se sont pas présentées. Nous avons pu observer une baisse d'accueils d'hommes isolés car, en 2024, nous étions à 66%. En 2025, ils représentaient 49% des ménages accueillis. Au total, nous avons reçu 267 hommes isolés et 67 femmes isolées.

Les travailleurs sociaux ont donc contribué à la constitution de **284 dossiers de demande d'asile** dont 262 en procédure normale et 22 en procédure accélérée, il y a eu 13 personnes soit 9 ménages qui ont abandonné le CAES après le dépôt de leur dossier auprès de l'OFPPA pour la plupart d'entre eux.

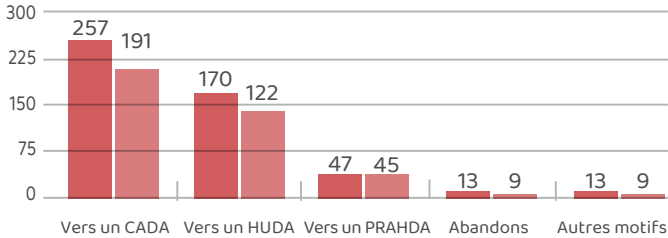
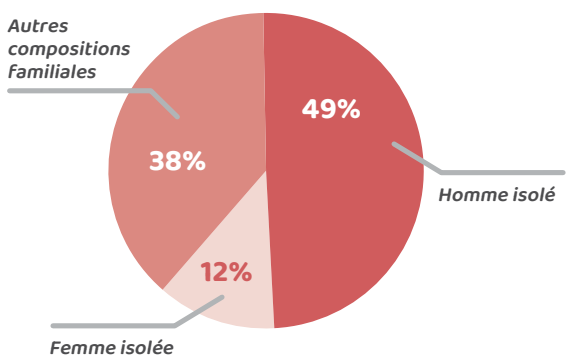
Nous avons reçu ainsi **543 personnes de 55 nationalités différentes**. La durée moyenne de leur séjour au CAES a été de **34 jours** pour l'année 2025.

Au total, nous avons eu **503 personnes sorties du service dont 13 en abandon et 1 en fin de prise en charge**. Ainsi, nous avons eu 503 personnes orientées vers une nouvelle structure du DNA.

Procédure d'asile



Composition familiale des personnes accueillies



Les faits marquants de l'année 2025

- Diminution de places au 01/02/25
- Ouverture d'un nouveau dispositif en début d'année 2025 : le PA2R pour compenser la diminution de places du CAES.
- Programme d'Accueil et de Réinstallation des Réfugiés (PA2R) : Ce projet de réinstallation consiste à accueillir des réfugiés identifiés comme vulnérables et en besoin de protection par le Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations-Unies (HCR) dans des pays de premier asile où ils ont trouvé refuge mais où ils ne peuvent rester de manière durable.

Ainsi, ce projet a ouvert des perspectives pour les professionnels du CAES de développer leurs missions avec un nouveau public, de monter en compétences et de créer du partenariat en lien avec ces personnes et leurs spécificités. La prise en charge est de 12 mois avec la mise en place d'une sous-location à leur arrivée. L'accueil de la première famille a été fait le 15/05/2025.

Nous avons accueilli au total
8 ménages
soit 33 personnes.

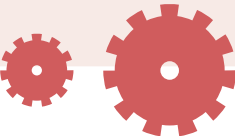


- Fin de l'épicerie au 31/12/2024 et mise en place de CAP (chèques alimentaires) à partir de fin décembre 2024.
- La mise en place d'actions collectives régulières s'est poursuivie. Ainsi, l'équipe a pu diversifier les activités proposées et ouvrir le champ des actions avec des partenaires extérieurs (CIAS de Vineuil, les Divers'tisseurs, culture du cœur). Les travailleuses sociales ont proposé des actions plus concrètes en lien avec la demande d'asile comme le consentement, le fonctionnement de la carte ADA.



Projections pour 2026

- Accompagner la fin du PA2R, pour lequel le conventionnement n'a pas été renouvelé et réorganiser le service en conséquence concernant notamment les ressources humaines
- Rédaction de l'écriture d'un projet de service pour le CAES



Hébergement d'urgence des demandeurs d'Asile (HUDA)

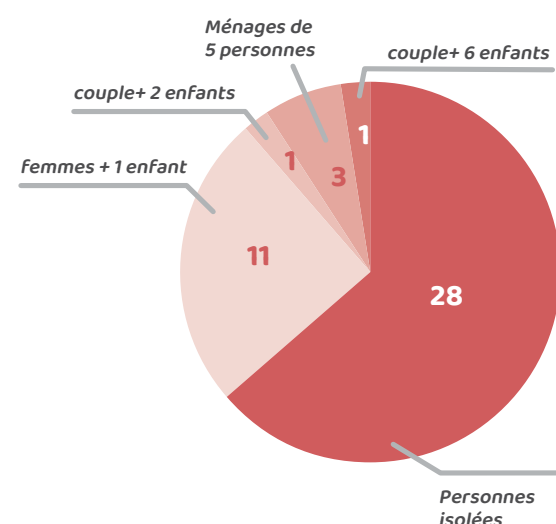
L'HUDA a une capacité d'accueil de 150 places pour des demandeurs d'asile orientés par l'OFII.

Ses missions sont :

- l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile ;
- l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques ;
- l'accompagnement sanitaire et social ;
- le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif ;
- l'accompagnement à la sortie du lieu d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile.

► Les personnes accueillies en 2025

Durant l'année 2025, 130 ménages, soit 227 personnes ont été accompagnés par les six travailleurs sociaux de l'HUDA. 44 ménages ont été admis en 2025 à l'HUDA, soit 77 personnes. Il y a également eu 6 naissances.

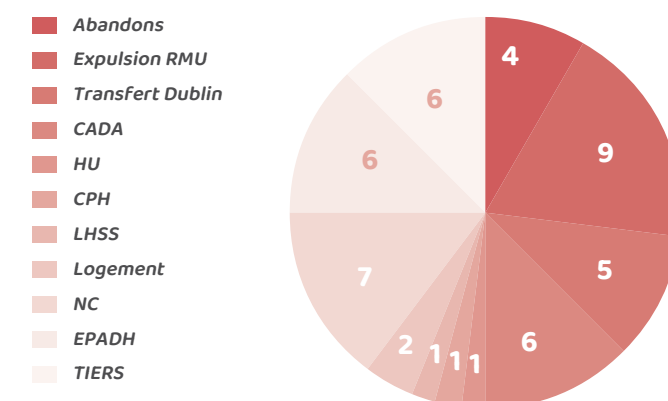


Sur les 28 personnes isolées accueillies en 2025, 12 sont des femmes, il y a plus de femmes isolées qu'auparavant. Nous avons également modifié les places existantes (places familles et places hommes isolés), à la demande de l'OFII pour accueillir plus de femmes isolées et femmes isolées avec enfants, soit 11 femmes isolées avec un enfant et une femme avec 4 enfants.

Le taux d'occupation pour 2025 est de 99.7%. La plupart du temps, dès qu'une place est disponible, une orientation est prononcée par l'OFII dans la journée, voire dans les cinq minutes.

► Les sorties

Les sorties 2025 représentent 48 ménages, soit 80 personnes :



La durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2025 est de 408 jours, cette durée reste importante puisqu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des rendez-vous de requalification dans des délais courts à la préfecture régionale lorsque la procédure Dublin est éteinte.

Cependant la durée moyenne de séjour est moins importante que les années précédentes car plus de ménages déboutés de la demande d'asile respectent les délais de sortie. En 2025, il y a eu plus de transferts de personnes en procédure Dublin et plus d'abandons d'hébergement de personnes en procédure Dublin que l'année précédente.

► Les places indues

Durant l'année 2025, un ménage de huit personnes, débouté de la demande d'asile, a été mis en demeure de quitter l'HUDA par la préfecture. Cette décision s'est suivie d'un référé mesure utile et d'une expulsion du ménage par les forces de l'ordre.

Au 31/12/2025, 4 ménages (6 personnes) étaient en place indue. Il s'agissait de 3 ménages BPI et d'un couple avec une enfant réfugiée. Les démarches d'attribution d'un logement et notamment d'un petit logement sont de plus en plus longues.



► Rédaction du premier projet d'établissement

L'équipe de l'HUDA a rédigé son premier projet d'établissement en 2025. Toute l'équipe s'est mobilisée et a fait participer les personnes accompagnées sur différents sujets comme « l'engagement réciproque », « la procédure d'admission et l'accueil », « l'accompagnement ».



► Création d'un conseil des résidents

En mars 2024, deux personnes accueillies à l'HUDA ont été élues déléguées du CRPA (Conseil Régional des Personnes Accompagnées) de la FAS. Ce mandat a été un déclencheur : Ces personnes ont découvert le fonctionnement des Conseils de Vie Sociale ou conseil de résidents, et ont souhaité le transposer au sein de l'HUDA.

Un groupe de travail, accompagné par la chargée de mission participation de la FAS, a été constitué en novembre 2024 pour co-construire un conseil de résidents. Ce dernier, est opérationnel depuis mi 2025, il prévoit de se réunir une fois par trimestre autour de deux thématiques définies collectivement. Il est prévu de faire remonter en réunion d'équipe les besoins et les envies et les propositions du conseil des résidents.

Les projets pour 2026

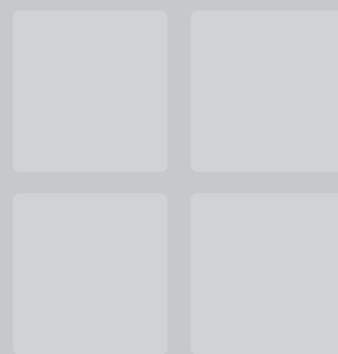
- Accompagner la transformation des 150 places HUDA en places CADA
- Un déménagement est prévu dans le premier semestre dans de nouveaux locaux, rue Michel Bégon, où seront réunies les équipes, du siège de l'ASLD, du service IML/AVDL, du CHRS et celle du secteur emploi et maintenance.



Glossaire

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AAP	Appel à Projet
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AHI	Accueil Hébergement Insertion
AHMI	Accompagnement à l'Hôtel des Mères Isolées
ALT	Aide au Logement Temporaire
APL	Aide Personnalisée au Logement
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASLD	Accueil Soutien et Lutte contre les Détreesses
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
BOP	Budget Opérationnel de Programme
BPI	Bénéficiaire d'une Protection Internationale
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAES	Centre d'Accueil et d'Examen des Situations
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CHB	Centre Hospitalier de Blois
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CHTL	Centre d'Hébergement Temporaire et de Logement
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CMP	Centre Médico Psychologique
CTS	Conseil Territorial de Santé
CORAHLI	Commission d'Orientation pour l'Accès à l'Hébergement et au Logement d'Insertion
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CSAPA	Centres de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DALO	Droit au logement opposable
DDETS PP	Direction départementale de l'emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DIHAL	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
DNA	Dispositif National d'Accueil
DREETS	Direction Régionale de l'Economie, l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DUI	Dossier de l'Usager Informatisé

EMPP	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
EMSP	Equipe Mobile Santé Précarité
ENC	Etude Nationale des Coûts
FAS	Fédération des acteurs de la solidarité
FJT	Foyer de jeunes travailleurs
FRAPS	Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
GHT	Groupement Hospitalier de Territoire
HAS	Haute Autorité de Santé
HUDA	Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile
IAE	Insertion par l'Activité Economique
IML	Intermédiation Locative
LHSS	Lit Halte Soins Santé
LVG	Lieu de vie la Garenne
MDCS	Maison Départementale de la Cohésion Sociale
MOLLE	Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (loi)
MRJ	Maison Relais Jeunes
OETH	Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
ONS	Osons Nous Soigner
OPCO	Opérateur de Compétences
PDALHPD	Plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées
PMSMP	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
QVCT	Qualité de Vie et des Conditions de Travail
RSA	Revenu de solidarité active
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
SOLIHA	Solidaires pour l'Habitat
SPADA	Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
TDLH	Terres de Loire Habitat
UDAF	Union Départemental des Associations Familiales



Accueillir - Abriter - Accompagner

02 54 46 59 46
contact@asld41.com
12 Place Jean Jaurès - 41000 Blois

asld41.com